

# Règles de contrôle du traitement des messages

PR Aperçu des règles de contrôle du traitement des messages

Date	25.03.2025
Auteur/trice	Regula Meier
Release	2504

## Contenu

Contenu.....	2
1. Règles pour tous les cantons .....	7
2. Règles spéciales du canton de Fribourg .....	20
3. PR Règle 1 : la date de l'événement doit être postérieure à la date de naissance .....	21
4. PR Règle 5 : la date de l'événement doit être inférieure ou égale à la date du jour .....	21
5. PR Règle 7 : mariage possible uniquement avec un état civil autorisé et un partenaire propre .....	22
6. PR Règle 9 : la personne doit être mariée ou en partenariat .....	23
7. PR Règle 10 : la personne doit être séparée .....	23
8. PR Règle 11 : la personne doit être mariée .....	24
9. PR Règle 14 : la personne doit avoir la nationalité≠ Suisse .....	24
10. PR Règle 15 : le lieu d'origine dans la déclaration doit être différent de l'ancien lieu d'origine.....	25
11. PR Règle 16 : Le lieu d'origine dans la déclaration doit être le même que le lieu d'origine précédent. ....	25
12. PR Règle 17 : la date de l'événement doit correspondre à la date de naturalisation.....	26
13. PR Règle 18 : la date de fin de validité du permis de séjour doit se situer dans le futur .....	27
14. PR Règle 19 : la nationalité dans la déclaration doit être différente de la précédente être nationalité .....	27
15. PR Règle 20 : la commune d'arrivée doit être différente de la commune de départ .....	28
16. PR Règle 21 : l'adresse d'arrivée doit être différente de l'adresse de départ .....	29
16.1 Historique des modifications.....	30
17. PR Règle 23 : le blocage des écrits de la personne doit être vide.....	30
18. PR Règle 25 : le nouveau blocage de données doit être différent du blocage de données existant .....	30
19. PR Règle 27 : la nouvelle confession doit être différente de l'ancienne confession .....	31
20. PR Règle 28 : la personne doit avoir disparu.....	31
21. PR Règle 29 : la personne doit être morte.....	32
22. PR Règle 30 : la date de départ doit être supérieure à la date d'arrivée .....	32
23. PR Règle 32 : le sexe des deux personnes doit être identique .....	33
24. PR Règle 33 : la dissolution du partenariat doit intervenir après l'enregistrement du partenariat	34
25. PR Règle 34 : la personne doit être liée par un partenariat enregistré .....	34
26. PR Règle 35 : Le nouveau blocage des écrits doit être différent de l'ancien blocage des écrits.....	35
27. PR Règle 37 : la personne doit avoir un lieu d'origine suisse.....	35
28. PR Règle 38 : la personne doit être de nationalité suisse .....	36
29. PR Règle 39 : la mesure de tutelle doit exister.....	36

30.	PR Règle 40 : la clé locale doit être MU.*	37
31.	PR Règle 41 : la date technique et la date de l'événement doivent être identiques	37
32.	PR Règle 43 : la date de décès de la personne doit être vide	40
33.	PR Règle 44 : la date de départ de la personne doit être vide	40
34.	PR Règle 45 : la personne ne doit pas avoir de date de départ dans le futur	41
35.	PR Règle 47 : la date de séparation du doit être vide	42
36.	PR Règle 48 : la date d'arrivée doit correspondre à la date de l'événement	42
37.	PR Règle 49 : la personne doit être âgée d'au moins 16 ans	43
38.	PR Règle 50 : la date de l'événement doit postérieure à celle du divorce, du veuvage, de l'annulation du êtemariage ou de l'annulation du partenariat	44
39.	PR Règle 51 : la date de l'événement doit être postérieure au mariage	44
40.	PR Règle 52 : l'annulation de la séparation doit être postérieure à la séparation	45
41.	PR Règle 54 : la personne doit avoir plus d'un lieu d'origine	45
42.	PR Règle 56 : la catégorie d'étrangers dans la déclaration et/ou la validité dans la déclaration doivent être différentes de la catégorie d'étrangers précédente et/ou de la validité	46
43.	PR Règle 57 : la nationalité dans le message doit être ≠ CH	47
44.	PR Règle 60 : Les identifiants de la personne dans la déclaration doivent ≠ des être des identifiants des personnes de référence dans la déclaration	47
45.	PR Règle 61 : Le tuteur annoncé dans la communication ne doit pas lui-même enfant et avoir de mesure de protection de l'adulte.	48
46.	PR Règle 62 : le tuteur de la déclaration doit être âgé de plus de 18 ans	49
47.	PR Règle 63 : le nouveau nom doit être différent de l'ancien nom	49
48.	PR Règle 65 : la personne dans la déclaration ne doit pas encore exister	51
49.	PR Règle 69 : les identifiants dans la déclaration ne sont pas identiques aux identifiants dans la commune	51
50.	PR Règle 74 : VN13 doit être clair pour la commune	52
51.	PR Règle 75 : la personne ne doit pas dans la à la date de l'événement ou dans le futur être active communauté	53
52.	PR Règle 78 : les identifiants dans la déclaration ne sont pas identiques aux identifiants dans la commune	54
53.	PR Règle 79 : la date effective dans le message ne peut de plus de [x] mois être postérieure [Étiquette de la date effective] : [ Date spécialisée]	55
54.	PR Règle 80 : la date de départ figurant dans la déclaration doit supérieure ou égale à la date d'arrivée figurant dans être la déclaration	56
55.	PR Règle 81 : la date d'arrivée dans la déclaration doit supérieure ou égale à la date de naissance être	57

56.	PR Règle 82 : la date d'arrivée dans la déclaration ne peut être modifiée que de [x] mois au maximum....	58
57.	PR Règle 83 : la date d'arrivée corrigée doit supérieure à une éventuelle antérieure être date de départ ..	58
58.	PR Règle 84 : la date d'arrivée corrigée ne doit pas [x] jours le futur dépasser .....	59
59.	PR Règle 85 : la date d'arrivée corrigée doit inférieure ou égale à une éventuelle être date de décès ou de départ.....	60
60.	PR Règle 87 : si une date de départ existante est vide, la à corriger doit date de départ correspondre à la date de décès .....	61
61.	PR Règle 88 : la date de départ corrigée dans la déclaration ne peut pas de plus de [x] être modifiée mois .....	62
62.	PR Règle 89 : la date de départ corrigée doit supérieure ou égale à la être date d'arrivée ou de naissance existante .....	63
63.	PR Règle 90 : la date de départ corrigée doit inférieure ou égale à la date de décès être .....	63
64.	PR Règle 91 : la date de départ corrigée doit à moins de [x] jours le futur se situer .....	64
65.	PR Règle 92 : une date de départ ne peut supprimée que sur une personne ayant déménagé être .....	65
66.	PR Règle 93 : une date de départ ne peut être supprimée que si la personne ndans le 'a pas de date de décès registre des habitants .....	65
67.	PR Règle 94 : la date de naissance corrigée ne peut être antérieure de plus de [x] ans à une éventuelle date de décès ou à la date du jour .....	66
68.	PR Règle 95 : la date de naissance corrigée doit inférieure ou égale à la date du jour être .....	67
69.	PR Règle 96 : la date de naissance corrigée doit comprise dans la période active de la être personne (pas de décalage après un départ ou un décès).....	68
70.	PR Règle 97 : la date de naissance corrigée doit inférieure ou égale à la existante être date d'arrivée .....	69
71.	PR Règle 98 : la date de décès corrigée doit supérieure ou égale à la existante être date de naissance ...	69
72.	PR Règle 99 : la date de décès corrigée doit supérieure ou égale à la existante être date d'arrivée .....	70
73.	PR Règle 100 : la date de décès corrigée doit inférieure ou égale à la date du jour être .....	71
74.	PR Règle 101 : Si la date de départ est fournie, le lieu de départ doit également .être fourni.....	71
75.	PR Règle 102 : Si le lieu de départ est fourni, la date de départ doit également être fournie.....	72

76.	PR Règle 112 : l'événement ne doit pas exécuté en raison d'une erreur de programmeur .....	72
77.	PR Règle 113 : une seule nationalité peut être fournie dans la déclaration .....	73
78.	PR Règle 114 : seule la "date de décès de" (deathPeriod dateFrom) peut être déclarée dans le message	73
79.	PR Règle 115 : la date de fin de validité doit être supérieure ou égale à la date de début de validité. ....	74
80.	PR Règle 116 : la date de naturalisation doit identique à la pour tous les lieux d'origine être date d'événement .....	74
81.	PR Règle 117 : le nouvel identifiant communal doit être unique dans la commune .	75
82.	PR Règle 118 : le type d'identification du partenaire doit correspondre au type d'adresse de distribution.	76
83.	PR Règle 119 : au moins une relation parentale doit être déclarée dans l'événement.....	76
84.	PR Règle 120 : l'adresse du partenaire dans la déclaration doit à l'adresse dans le correspondre registre des habitants .....	77
85.	PR Règle 121 : toutes les données effectives livrées dans l'événement doivent à la effective correspondre date (date principale) .....	77
86.	PR Règle 122 : toutes les données effectives fournies dans l'événement doivent <= la effective être date (date principale).....	79
87.	PR Règle 123 : la date effective doit être présente dans la déclaration .....	80
88.	PR Règle 124 : tous les lieux d'origine déclarés doivent figurer dans le historique répertoire des lieux d'origine.....	82
89.	PR Règle 125 : événements pour lesquels un canton ne dispose pas de base légale sont rejetés .....	83
90.	PR Règle 126 : Les champs pour lesquels un canton n'a pas de base légale ne peuvent être mis en mémoire.....	84
91.	PR Règle 127 : un rapport de déclaration doit obligatoirement être déclaré dans l'événement .....	86
92.	PR Règle 128 : Les relations doubles ne sont pas autorisées .....	86
93.	PR Règle 129 : toutes les données spécialisées fournies dans l'événement doivent supérieures ou égales être au 01.01.1900 .....	87
94.	PR Règle 131 : les étrangers ne peuvent pas avoir de lieu d'origine.....	88
95.	PR Règle 132 : les Suisses ne peuvent pas avoir de catégorie d'étrangers .....	88
96.	PR Règle 133 : Une date de départ ne peut être supprimée que si une été préalablement annonce de départ a annulée.....	89
97.	PR Règle 134 : Enregistrement du partenariat uniquement avec un état civil admissible et un propre possible partenaire .....	89
98.	PR Règle 135 : la date de l'événement ne peut pas être inférieure à la date d'emménagement .....	90
99.	PR Règle 136 : le changement de statut de déclaration du séjour à l'établissement ne doit pas être déclaré avec un statut de déclaration corrigé.....	91

<b>100. PR Règle 137 : les déclarations comportant des champs vides sont rejetées .....</b>	<b>92</b>
<b>101. PR Règle 138 : le changement de statut de déclaration d'établissement à séjour ne doit pas être déclaré avec un statut de déclaration correctif.....</b>	<b>94</b>
<b>102. PR Règle 139 : la date de décès corrigée doit antérieure ou égale à la date de départêtre .....</b>	<b>95</b>
102.1 Historique des modifications .....	96
<b>103. Règle PR 9999 : Modèle .....</b>	<b>Erreur ! Marque de texte non définie.</b>
<b>104. PR Règle 71 : l'attribut cantonal "langue maternelle" ne doit pas être fourni .....</b>	<b>96</b>
<b>105. PR Règle 72 : la langue maternelle doit être une langue valide .....</b>	<b>96</b>
<b>106. PR Règle 130 : les attributs cantonaux "propriétaire de voiture" et "possède un permis de conduire". doivent être fournis .....</b>	<b>97</b>

L'intitulé des règles est construit de telle sorte que le cas positif est décrit, c'est-à-dire que la règle se déroule et ne génère pas d'erreur.

Légende :

- **Obligatoire**  
La règle ne doit en aucun cas désactivée ou ignorée.
- **Obligatoire**  
Bedag recommande de ne pas ignorer cette règle et de ne pas l'inactiver.
- **Facultatif**  
La règle peut être désactivée ou ignorée.

## 1. Des règles pour tous les cantons

Règle	Nécessité	Paramètres	Remarques	PRNR
<u>PR Règle 1 : d'événement la date doit être postérieure à la date de naissance</u>	<b>Obligatoire</b>	-	-	1
<u>PR Règle 5 : l'événement la date de doit être la date du jour inférieure ou égale à</u>	<b>Obligatoire</b>	-	Pour plus d'informations, voir <a href="https://www.ech.ch/vech-web/page?p=dossier&amp;document-Number=eCH-0020&amp;documentVersion=3.0">https://www.ech.ch/vech-web/page?p=dossier&amp;document-Number=eCH-0020&amp;documentVersion=3.0</a> Annexe H.	5
<u>PR Règle 7 : mariage uniquement avec un possible un partenaire état et proprecivil autorisé</u>	<b>Obligatoire</b>	-	🔴 Par exemple, une personne mariée peut se remarier avec une autre personne.	7
<u>PR Règle 9 : la personne doit mariée être ou en</u>	<b>Obligatoire</b>	-	🔴 p.ex. personne célibataire ou divorcée peut p.ex. être séparée	9
<u>PR Règle 10 : la personne doit être séparée</u>	<b>Obligatoire</b>	-	-	10
<u>PR Règle 11 : la personne doit mariée être</u>	<b>Obligatoire</b>	-	🔴 Par exemple, une non mariée peut être divorcée.	11
<u>PR Règle 14 : la personne doit nationalité avoir la ≠ Suisse</u>	<b>Obligatoire</b>	-	-	14
Règle	Nécessité	Paramètres	Remarques	PRNR

<u>PR Règle 15 : Le lieu d'origine dans la déclaration doit différent de être l'ancien lieu d'origine</u>	Obligatoire	-	-	15
<u>PR Règle 16 : Le lieu d'origine dans la déclaration doit le même précédent.être que le lieu d'origine</u>	Facultatif	-	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	16
<u>PR Règle 17 : d'événement la date doit correspondre à la date de cautionnement</u>	Facultatif	-	<p>Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable</p> <p>En cas de déchéance de la nationalité suisse, plusieurs constructions sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Libération (La libération de la nationalité suisse déploie un effet ex nunc et prend effet à la remise de l'acte de libération (accusé de réception : récépissé de la remise ou date de notification).</li> <li>• Retrait (le retrait déploie un effet ex nunc et la date d'entrée en vigueur est traitée conformément à la décision du SEM).</li> </ul> <p>Annulation (l'annulation d'une naturalisation déploie un effet ex tunc (dès début, il n'en a jamais été autrement) ; la personne concernée n'a donc pour ainsi dire jamais été naturalisée).</p>	17
<u>PR Règle 18 : Valable jusqu'à l'séjour autorisation de doit se situer dans le futur</u>	Obligatoire	-	-	18
<u>PR Règle 19 : nationalité</u>	Facultatif	-	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	19
Règle	Nécessité	Paramètres	Remarques	PRNR

<u>dans l'annonce doit être différente de la précédentalité</u>				
<u>PR Règle 20 : d'arrivée la commune doit être commune différente de la de départ</u>	Obligatoire	-	● Par exemple, un déménagement peut être traité comme une arrivée.	20
<u>PR Règle 21 : l'adresse d'arrivée doit être différente de l'adresse de départ</u>	Facultatif	-	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	21
<u>PR Règle 23 : écriture le verrouillage de l'adresse doit être vide</u>	Facultatif	-	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	23
<u>PR Règle 25 : le nouveau blocage de données doit être différent du blocage de données existant</u>	Facultatif	-	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	25
<u>PR Règle 27 : La nouvelle confession doit être confession différente de l'ancienne</u>	Facultatif	-	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	27
<u>PR Règle 28 : la personne doit disparaître</u>	Obligatoire	-	-	28
<u>PR Règle 29 : la personne doit être morte</u>	Obligatoire	-	-	29
<u>PR Règle 30 : la date de départ doit être supérieure à la date d'arrivée</u>	Obligatoire	-	-	30
<u>PR Règle 32 : de vieilles deux doivent le même niveau</u>	Obligatoire	-	-	32
<b>Règle</b>	<b>Nécessité</b>	<b>Paramètres</b>	<b>Remarques</b>	<b>PRNR</b>

<u>PR Règle 33 : dissolution du partenariat doit après l'enregistrement avoir lieu du partenariat.</u>	Obligatoire	-	 p. ex. une personne qui n'a jamais eu de partenariat enregistré a soudain un état civil dissous.	33
<u>PR Règle 34 : la personne doit enregistré présenter un partenariat</u>	Obligatoire	-	-	34
<u>PR Règle 35 : Le nouveau blocage de polices doit différent de l'ancien être blocage de polices</u>	Facultatif	-	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	35
<u>PR Règle 37 : personne la doit suisse indiquer son lieu d'origine</u>	Obligatoire	-	-	37
<u>PR Règle 38 : la personne doit suisse être de nationalité</u>	Obligatoire	-	-	38
<u>PR Règle 39 : la mesure doit pré-contentieuse exister</u>	Facultatif	-	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	39
<u>PR Règle 40 : locale la clé doit être MU.*.</u>	Facultatif	-	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	40
<u>PR Règle 41 : professionnelle la date et la date d'obtention être identiques</u>	Obligatoire	-	-	41
<u>PR Règle 43 : du jour de la date la personne doit être vide</u>	Obligatoire	-	-	43
<u>PR Règle 44 : la date de départ de la doit être vide</u>	Obligatoire	-	-	44
<b>Règle</b>	<b>Nécessité</b>	<b>Paramètres</b>	<b>Remarques</b>	<b>PRNR</b>

<u>PR Règle 45 : la personne ne doit pas avoir dans futur de date de départ le</u>	Facultatif	-	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	45
<u>PR Règle 47 : séparation la date de de la vivante doit être vide</u>	Obligatoire	-	-	47
<u>PR Règle 48 : la date d'arrivée doit correspondre à la date l'événement</u>	Obligatoire	-	-	48
<u>PR Règle 49 : la personne doit être âgée d'au moins 16 ans</u>	Facultatif	-	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	49
<u>PR Règle 50 : l'événement la date de doit être partenariat postérieure à celle du divorce, du veuvage, de l'annulation du mariage ou de l'annulation du</u>	Obligatoire	-	-	50
<u>PR Règle 51 : l'événement la date de doit être postérieure au mariage</u>	Obligatoire	-	-	51
<u>PR Règle 52 : La séparation doit postérieure à séparation être</u>	Facultatif	-	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	52
<u>PR Règle 54 : la personne doit avoir plus d'un lieu d'origine</u>	Obligatoire	-	-	54
<u>PR Règle 56 : la catégorie de pays étranger dans le message et/ou la validité dans le message ne doivent pas être égal au précédent</u>	Facultatif	-	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	56
<b>Règle</b>	<b>Nécessité</b>	<b>Paramètres</b>	<b>Remarques</b>	<b>PRNR</b>

<u>être une catégorie d'étrangers et/ou avoir une validité</u>				
<u>PR Règle 57 : la nationalité dans le message doit ≠ êtreCH</u>	Obligatoire	-	-	57
<u>PR Règle 60 : Les identifiants de la personne dans la déclaration doivent ≠ des êtreidentifiants des personnesdans la déclaration de la relation</u>	Obligatoire	-	-	60
<u>PR Règle 61 : Le dans tuteur la déclaration ne doit pas faire l'objet d'une mesure de protection des enfants et des adultes.</u>	Obligatoire	-	-	61
<u>PR Règle 62 : candidat Ledoit âgé de plus de 18 ans.être</u>	Obligatoire	-	-	62
<u>PR Règle 63 : le nouveau nom doit différent être de l'ancien nom</u>	Facultatif	-	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	63
<u>PR Règle 65 : personne dans la déclaration ne doit pas encore exister</u>	Obligatoire	-	-	65
<u>PR Règle 69 : les identifiants dans la ne sont pas identiques aux identifiants dans la commune</u>	Obligatoire	-	-	69
<b>Règle</b>	<b>Nécessité</b>	<b>Paramètres</b>	<b>Remarques</b>	<b>PRNR</b>

PR Règle 74 : VN13 <u>doit pour la</u> <u>communauté être clair</u>	Obligatoire	-	-	74
PR Règle 75 : <u>la</u> <u>personne ne doit à la</u> <u>.pas dans dans futur être</u> <u>active l'Église date</u> <u>d'entrée en vigueur ou</u> <u>le</u>	Obligatoire	-	-	75
PR Règle 78 : <u>les</u> <u>identifiants dans la .ne</u> <u>sont pas identiques aux</u> <u>identifiants dans la</u> <u>commune</u>	Obligatoire - mais désactivé dans les cantons et remplacé par <u>PR Re-gel 69 :</u> <u>identifiants Les dans</u> <u>la ne sont pas</u> <u>identiques aux</u> <u>identifiants dans la</u> <u>commune.</u>	-	Avec R18.04, la règle 78 a été désactivée pour tous les cantons. La règle 69 a été activée à la place.	78
PR Règle 79 : <u>professionnelle La date</u> <u>dans déclaration ne</u> <u>peut plus de être</u> <u>postérieure [x] mois.</u> <u>[Étiquette</u> <u>professionnelle de la</u> <u>date ] : [</u> <u>professionnelle de date ]</u>	Facultatif	Oui : Défaut 6	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	79
PR Règle 80 : <u>départ la</u> <u>date de figurant dans</u> <u>déclaration .doit</u> <u>supérieure être</u> <u>déclaration ou égale à la</u> <u>date d'arrivée figurant</u> <u>dans la</u>	Obligatoire	-	-	80
PR Règle 81 : <u>d'attribution La date</u> <u>dans déclaration .doit</u> <u>supérieure être date</u> <u>de naissance ou égale à</u> <u>la</u>	Obligatoire	-	-	81
<b>Règle</b>	<b>Nécessité</b>	<b>Paramètres</b>	<b>Remarques</b>	<b>PRNR</b>

PR Règle 82 : <u>'attribution la date ddans déclaration ne peut être modifiée de [x] mois maximum</u>	Facultatif	Oui ; par défaut 12	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	82
PR Règle 83 : <u>La date doit d'arrivée corrigée être date à une éventuelle de départ antérieure.</u>	Facultatif	-	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et V3 ignorable	83
PR Règle 84 : <u>la date ne doit pas plus de d'arrivée corrigée d'arrivée.être postérieure à la date de[x] jours</u>	Facultatif	Oui ; par défaut 100	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	84
PR Règle 85 : <u>la date doit inférieure d'arrivée corrigée être ou égale à une de décès ou de départ éventuelle.</u>	Obligatoire	-	-	85
PR Règle 87 : <u>Si une date de est vide, départ existante la corriger doit date de à la de décès.départ àcorrespondre date</u>	Facultatif	-	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et V3 ignorable	87
PR Règle 88 : <u>la date de dans déclaration départ corrigée ne peut être modifiée de [x] mois maximum</u>	Facultatif	Oui ; par défaut 12	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	88
PR Règle 89 : <u>la date de doit date d'arrivéedépart corrigée .être supérieure ou égale à la l'actuel</u>	Facultatif	-	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et V3 ignorable	89
<b>Règle</b>	<b>Nécessité</b>	<b>Paramètres</b>	<b>Remarques</b>	<b>PRNR</b>

<u>être la date anniversaire d'arrivée ou d'</u>				
<u>PR Règle 90 : la date de doit départ corrigée être inférieure ou égale à la date de décès</u>	Obligatoire	-	-	90
<u>PR Règle 91 : la date de doit départ corrigée se situer dans le futur.à moins de [x] jours</u>	Facultatif	Oui : par défaut 100	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	91
<u>PR Règle 92 : une date de départ ne peut être supprimée que pour une personne ayant déménagé</u>	Obligatoire	-	-	92
<u>PR Règle 93 : une date de départ ne peut être supprimée que si la n'a de date de pas décès registre dans le des habitants</u>	Obligatoire	-	-	93
<u>PR Règle 94 : La date de naissance corrigée ne peut être antérieure de plus de [x] ans à être une éventuelle date du jour ou à la date du jour</u>	Facultatif	Oui : Défaut 125	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	94
<u>PR Règle 95 : la date doit être inférieure de naissance corrigée être ou égale à la de naissance</u>	Obligatoire	-	-	95
<b>Règle</b>	<b>Nécessité</b>	<b>Paramètres</b>	<b>Remarques</b>	<b>PRNR</b>

<u>PR Règle 96 : la date doit de naissance corrigée être personne (pas de comprise dans la active période de la décalage après un départ ou un décès).</u>	Obligatoire	-	-	96
<u>PR Règle 97 : La date doit inférieure de naissance corrigée être date ou égale à la d'arrivée actuelle.</u>	Obligatoire	-	-	97
<u>PR Règle 98 : la date de doit décès corrigée être date de décès supérieure ou égale à la existante.</u>	Obligatoire	-	-	98
<u>PR Règle 99 : La date de doit décès corrigée être date supérieure ou égale à la d'attribution existante.</u>	Obligatoire	-	-	99
<u>PR Règle 100 : la date de doit inférieure décès corrigée être ou égale à la du jour</u>	Obligatoire	-	-	100
<u>PR Règle 101 : Si la date de départ fournieest , le doit également l'lieu de départ .être</u>	Facultatif	-	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	101
<u>PR Règle 102 : Lorsque le de départ tri est livré, doit également être</u>	Facultatif	-	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	102
<b>Règle</b>	<b>Nécessité</b>	<b>Paramètres</b>	<b>Remarques</b>	<b>PRNR</b>

<u>Date de départ livrée</u>				
<u>PR Règle 112 : l'événement ne peut en raison pas erreur de avoir lieu d'une programme</u>	Obligatoire	-	-	112
<u>PR Règle 113 : Une seule peut être fournie déclaration dans la .</u>	Obligatoire	-	-	113
<u>PR Règle 114 : seule la "peut date de décès de" (deathPeriod dateFrom) être déclarée dans le message</u>	Obligatoire	-	-	114
<u>PR Règle 115 : la date de fin de validité doit être supérieure ou égale à la de début de validité.</u>	Obligatoire	-	-	115
<u>PR Règle 116 : la date de naturalisation doit pour tous les d'origine être identique lieux à la date de l'événement</u>	Obligatoire	-	-	116
<u>PR Règle 117 : Le nouvel de la commune identifiant doit dans être la commune.</u>	Obligatoire	-	-	117
<u>PR Règle 118 : le ddu partenaire 'identification doit au correspondre type d'adresse du correspondant</u>	Obligatoire	-	-	118
<b>Règle</b>	<b>Nécessité</b>	<b>Paramètres</b>	<b>Remarques</b>	<b>PRNR</b>

PR Règle 119 : Au moins <u>une parentale relation doit dans l'être déclarée événement.</u>	Obligatoire	-	-	119
PR Règle 120 : <u>l'adresse du partenaire dans la déclaration doit à l'adresse correspondre le dans registre des habitants</u>	Obligatoire	-	-	120
PR Règle 121 : <u>toutes les fonctionnelles fournies dans l'événement doivent correspondre aux données fonctionnelles (date principale).</u>	Obligatoire	-	-	121
PR Règle 122 : <u>toutes les données à la fonctionnelle fonctionnelles fournies dans l'événement doivent &lt;= être(date principale).</u>	Obligatoire	-	Comme indiqué dans la rubrique Nécessaire, la règle est obligatoire. En raison de NGT 340 - Adaptation de la règle 122 FERMÉ, la règle pour l'événement 23 (rapport de déclaration de conversion) a été configurée avec script sur ignorable.	122
PR Règle 123 : <u>la date d'activité économique doit dans la .être présente</u>	Facultatif	-	-	123
PR Règle 124 : <u>Tous les lieux dedoivent dans le culte déclarés figurerregistre historique des lieux de culte.</u>	Obligatoire	-	-	124
PR Règle 125 : <u>événements pour lesquels un canton ne pas dispose de , légale</u>	Facultatif	-	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	125
Règle	Nécessité	Paramètres	Remarques	PRNR

<u>sont rejetées</u>				
<u>PR Règle 126 : champs pour lesquels un canton n'a pas de base légale ne peuvent pas être</u>	Facultatif	Oui : valeurs voir description	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	126
<u>PR Règle 127 : un doit obligatoirement rapport de déclaration dans l'être déclaré événement</u>	Facultatif	-	-	127
<u>PR Règle 128 : doubles Les relations ne sont pas autorisées</u>	Obligatoire	-	-	128
<u>PR Règle 129 : Toutes les données dans l'techniques fournies événement doivent être au 01.01.1900ou égales</u>	Obligatoire	-	-	129
<u>PR Règle 131 : les pays ne peuvent pas avoir de lieu d'origine</u>	Obligatoire	-	-	131
<u>PR Règle 132 : les Suisses ne peuvent pas d'étrangersavoir de</u>	Obligatoire	-	-	132
<u>PR Règle 133 : Une date de départ ne peut être supprimée que si une de départ déclaration a annulée été</u>	Facultatif	-	-	133
<u>PR Règle 134 : Partenariat uniquement avec un état civil admissible</u>	Obligatoire	-	-	134
<b>Règle</b>	<b>Nécessité</b>	<b>Paramètres</b>	<b>Remarques</b>	<b>PRNR</b>

<u>et avec son propre possible partenaire</u>				
<u>PR Règle 135 : d'acquisition la date peut neinférieure à la être date d'arrivée</u>	Facultatif	-	-	135
<u>PR Règle 136 : le changement de déclaration relation de du séjour à l'établissement ne doit pas avec une correctiveêtre déclaré relation de déclaration</u>	Facultatif	-	-	136
<u>PR Règle 137 : déclarations les comportant des vides champs sont .rejetées</u>	Facultatif	-	-	137
<u>PR Règle 138 : le changement déclaration dde relation de 'établissement à séjour ne doit pas avec une corrigéeêtre déclaré relation de déclaration</u>	Facultatif	-	-	138
<u>PR Règle 139 : la date doit antérieure de décès corrigée être ou égale à la date de départ</u>	Facultatif	-	-	139
<u>PR Règle 9999 : modèle</u>	Obligatoire, Ob- ligatoire, Facultatif	-	-	9999

## 2. Règles spéciales du canton de Fribourg

Règle	Nécessité	Para- mètre	Remarques	PRNR
<u>PR Règle 71 : l'attribut cantonal "langue maternelle" ne doit pas être utilisé</u> <u>ne sont pas livrés</u>	Obligatoire	-	Canton de Fribourg uniquement	71
<u>PR Règle 72 : la langue maternelle doit une langue valide être</u>	Obligatoire	-	Canton de Fribourg uniquement	72
<u>PR Règle 130 : les attributs cantonaux "Propriétaire de voiture" et "Possède un permis de conduire" doivent être fournis</u>	Facultatif	-	Canton de Fribourg uniquement	130

### 3. PR Règle 1 : la date de l'événement doit être postérieure à la date de naissance

PRNR	1
Nom	La date de l'événement doit être postérieure à la date de naissance
Description	Pour tous les motifs de déclaration, à l'exception de l'ensemble des données, la date d'événement doit être égale ou supérieure à la date de naissance (cas d'erreur OFS 351.8).
Condition d'erreur	Date de naissance de la personne (déclaration d'événement) > Date de l'événement (déclaration d'événement)  La règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	La date d'événement doit être postérieure à la date de naissance. Date d'événement : "{0}", date de naissance : "{1}".
Nécessité	Obligatoire
Paramètres	-
Remarques	-

### 4. PR Règle 5 : la date de l'événement doit être inférieure ou égale à la date du jour

PRNR	5
Nom	la date de l'événement doit être inférieure ou égale à la date du jour
Description	La date de l'événement ne se situe pas dans le futur. Exception faite du départ et de l'arrivée. Pour ces deux événements, la date d'événement peut se situer dans le futur.
Condition d'erreur	Date de l'événement (déclaration d'événement) > Date du jour  La règle génère une erreur.

Rapport d'erreur	La date de l'événement doit être inférieure ou égale à la date du jour. Date de l'événement : "{0}", date du jour : "{1}".
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	Pour plus d'informations, voir <a href="https://www.ech.ch/vechweb/page?p=dos-sier&amp;documentNumber=eCH-0020&amp;documentVersion=3.0">https://www.ech.ch/vechweb/page?p=dos-sier&amp;documentNumber=eCH-0020&amp;documentVersion=3.0</a> Annexe H.

## 5. PR Règle 7 : mariage possible uniquement avec un état civil autorisé et un partenaire propre

PRNR	7
Nom	Mariage possible uniquement avec un état civil autorisé et son propre partenaire
Description	L'état civil précédent de la personne annoncée est "célibataire", "non marié(e)", "divorcé(e)", "partenariat dissous", "veuf(ve)" ou "partenariat enregistré".  Si le partenaire indiqué dans l'événement est présent dans le RREG et que celui-ci présente l'état civil "marié" ou "partenariat enregistré" et qu'un partenaire est indiqué pour celui-ci, le partenaire doit correspondre à la personne annoncée dans l'événement.
Condition d'erreur	Etat civil Personne 'Pers1' (personne dans la déclaration d'événement)= Marié La règle  génère une erreur.  ou  Partenaire 'Pers2' (annonce d'événement / partenaire, si existant) dans le RREG a l'état civil ("partenariat enregistré" ou "marié") et relation de partenariat 'Pers2' dans le RREG ≠ vide et partenaire de la relation de partenariat (Pers2) ≠ Pers1   La règle génère une erreur.
Message d'erreur	Le mariage n'est possible que pour les personnes dont l'état civil est "célibataire", "non marié", "divorcé", "partenariat dissous", "veuf" ou "partenariat enregistré" et avec un partenaire. Etat civil de la personne : "{0}" ; Etat civil du partenaire : "{1}".
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	 Par exemple, une personne mariée peut se remarier avec une autre personne.

## 6. PR Règle 9 : la personne doit être mariée ou en partenariat

PRNR	9
Nom	La personne doit être mariée ou en partenariat
Description	L'état civil de la personne au moment de la séparation est "Marié" ou "En partenariat enregistré".
Conditions d'erreur	Etat civil de la personne (annonce de l'événement)≠ Marié ou partenaire enregistré  La règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	La personne doit être mariée ou en partenariat. État civil de la personne : "{0}".
Nécessité	Obligatoire
Paramètres	-
Remarques	 p.ex. personne célibataire ou divorcée peut être séparée p.ex.

## 7. PR Règle 10 : la personne doit être séparée

PRNR	10
Nom	La personne doit être séparée
Description	La personne doit être séparée Au moment de l'annulation, la personne est "séparée volontairement" ou "séparée judiciairement".
Conditions d'erreur	Code de séparation de la personne (déclaration d'événement)= vide  La règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	La personne doit être séparée.
Nécessité	Obligatoire
Paramètres	-
Remarques	-

## 8. PR Règle 11 : la personne doit être mariée

PRNR	11
Nom	La personne doit être mariée
Description	La personne doit être mariée. L'état civil de la personne est "Marié" au moment de l'événement.
Condition d'erreur	État civil de la personne (annonce de l'événement)≠ Mariée  La règle génère une erreur.
Message d'erreur	La personne doit être mariée. État civil de la personne : "{0}".
Nécessité	Obligatoire
Paramètres	-
Remarques	 Par exemple, une personne non mariée peut être divorcée.

## 9. PR Règle 14 : la personne doit avoir la nationalité≠ Suisse

PRNR	14
Nom	La personne doit avoir la nationalité≠ Suisse
Description	La personne doit être de nationalité autre que suisse Pour la personne concernée par l'événement de déclaration, la nationalité sur la base de données Geres doit être différente de "CH". (En cas d'événement changement de catégorie d'étrangers : cas d'erreur OFS 431.2, les Suisses ne doivent pas avoir de catégorie d'étrangers).
Conditions d'erreur	Nationalité de la personne (base de données Geres)= 'CH'.  La règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	La personne doit de nationalité autre que suisse (CH).
Nécessité	Obligatoire
Paramètres	-
Remarques	-

## 10. PR Règle 15 : le lieu d'origine dans la déclaration doit être différent de l'ancien lieu d'origine

PRNR	15
Nom	Le lieu d'origine dans la déclaration doit être différent de l'ancien lieu d'origine
Description	Le lieu d'origine dans la déclaration doit être différent de l'ancien lieu d'origine.
Conditions d'erreur	<p>Lire lieu d'origine de la personne 'HoP' (déclaration d'événement).</p> <p>Lecture de tous les lieux d'origine de la personne 'HosDB' (base de données Geres). Pour chaque lieu d'origine 'HoDB</p> <p style="padding-left: 40px;">Nom de commune et canton (HoP)= La règle Nom de commune et canton (HoDB)</p> <p style="padding-left: 40px;"> génère une erreur.</p> <p>Fin</p>
Message d'erreur	Le lieu d'origine dans la déclaration doit être différent de l'ancien lieu d'origine. Lieu d'origine dans le message : "{0}".
Nécessité	Obligatoire
Paramètres	-
Remarques	-

## 11. PR Règle 16 : Le lieu d'origine dans la déclaration doit être le même que le lieu d'origine précédent.

PRNR	16
Nom	Le lieu d'origine dans la déclaration doit être le même que le lieu d'origine précédent.
Description	<p>Le lieu d'origine dans la déclaration doit être le même que le lieu d'origine précédent.</p> <p>La personne concernée par le motif de déclaration s'est vu attribuer le lieu d'origine correspondant comme lieu d'origine.</p>

Conditions d'erreur	<p>Lire lieu d'origine de la personne 'HoP' (déclaration d'événement).</p> <p>Lecture de tous les lieux d'origine de la personne 'HosDB' (base de données de Gere). Pour chaque lieu d'origine 'HoDB' de HosDB</p> <p style="padding-left: 40px;">Nom de la commune et canton (HoP) ≠ un nom de commune et canton (HoDB)</p> <p style="padding-left: 40px;"> La règle génère une erreur.</p> <p>Fin</p>
Rapport d'erreur	Le lieu d'origine dans la déclaration doit être identique au lieu d'origine précédent. Lieu d'origine dans le message : "{0}". Lieu(x) d'origine de la personne : "{1}".
Nécessité	Facultatif
Paramètres	-
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable

## 12. PR Règle 17 : la date de l'événement doit correspondre à la date de naturalisation

PRNR	17
Nom	La date de l'événement doit correspondre à la date de naturalisation
Description	La date de l'événement doit correspondre à la date de naturalisation
Condition d'erreur	<p>Lire tous les lieux d'origine 'HosDB' (base de données de Gere)</p> <p>Pour chaque lieu d'origine 'HoDB' de HosDB</p> <p style="padding-left: 40px;">Date de naturalisation (HoDB) ≠ Date de l'événement (déclaration d'événement)</p> <p style="padding-left: 40px;"> La règle génère une erreur. .</p> <p>Fin</p>
Message d'erreur	La date de l'événement doit correspondre à la date de naturalisation. Date de l'événement : "{0}", date de naturalisation : {1}.
Nécessité	Facultatif
Paramètres	-

Remarques	<p>Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable</p> <p>En cas de déchéance de la nationalité suisse, plusieurs cas de figure sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Libération (La libération de la nationalité suisse déploie un effet ex nunc et prend effet à la notification de l'acte de libération (confirmation de réception : récépissé de la remise ou date de notification).</li> <li>• Retrait (le retrait déploie un effet ex nunc et la date d'entrée en vigueur est traitée conformément à la décision du SEM).</li> </ul> <p>Annulation (l'annulation d'une naturalisation déploie un effet ex tunc (dès début, il n'en a jamais été autrement) ; la personne concernée n'a donc pour ainsi dire jamais été naturalisée)</p>
-----------	---

### 13. PR Règle 18 : Valable jusqu'au Le permis de séjour doit se situer dans le futur

PRNR	18
Nom	Valable jusqu'au permis de séjour doit se situer dans le futur
Description	Valable jusqu'au permis de séjour doit se situer dans le futur.
Conditions d'erreur	<p>Date residencePermitTill (déclaration d'événement)&lt; Date de l'événement (déclaration d'événement)</p> <p> La règle génère une erreur.</p>
Rapport d'erreur	La date de fin de validité du permis de séjour doit se situer dans le futur. "Valable jusqu'au" Permis de séjour : "{0}", date de notification "{1}".
Nécessité	Obligatoire
Paramètres	-
Remarques	-

### 14. PR Règle 19 : la nationalité dans la déclaration doit être différente de l'ancienne nationalité

PRNR	19
Nom	La nationalité dans l'annonce doit être différente de la nationalité précédente

Description	<p>La nationalité en cours de déclaration doit être différente de la nationalité précédente.</p> <p>La personne concernée par le motif de déclaration n'avait pas déjà cette nationalité.</p>
Conditions d'erreur	<p>Nationalité de la personne (déclaration d'événement) = connue et code du pays (déclaration d'événement) = vide</p> <p>→ La règle génère une erreur ou</p> <p>Nationalité de la personne (déclaration d'événement) = connue et code du pays (déclaration d'événement) = code du pays (base de données Geres)</p> <p>→ La règle génère une erreur ou</p> <p>Nationalité (déclaration d'événement) = apatride La règle génère</p> <p>→ une erreur</p> <p>ou</p> <p>Nationalité (déclaration d'événement) = Nationalité inconnue La règle génère une erreur</p> <p>→</p>
Rapport d'erreur	<p>Différents messages d'erreur possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un pays doit être indiqué dans la déclaration si la nationalité est connue.</li> <li>• La nationalité déclarée doit être différente de la nationalité précédente. Nationalité déclarée : "{0}".</li> <li>• La personne a déjà la nationalité déclarée "apatride".</li> <li>• La personne a déjà la nationalité déclarée "inconnue".</li> </ul>
Nécessité	Facultatif
Paramètres	-
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable

## 15. PR Règle 20 : La commune d'arrivée doit être différente de la commune de départ

PRNR	20
Nom	La commune d'arrivée doit être différente de la commune de départ

Description	La commune d'arrivée doit être différente de la commune de départ.
Condition d'erreur	Commune à partir des données de départ (annonce d'événement/données de départ(goesTo)) = Commune de déclaration de la personne (déclaration d'événement) La règle génère une erreur. ou Commune issue des données d'arrivée (annonce d'événement/commune d'arrivée(comes- From)) = la commune d'enregistrement de la personne (annonce d'événement) La règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	La commune d'arrivée doit être différente de la commune de départ. Commune d'arrivée ou de départ : "{0}".
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	 Par exemple, un déménagement peut être traité comme une arrivée.

## 16. PR Règle 21 : l'adresse d'arrivée doit être différente de l'adresse de départ

PRNR	21
Nom	L'adresse d'arrivée doit être différente de l'adresse de départ
Description	L'adresse d'arrivée doit être différente de l'adresse de départ.
Conditions d'erreur	Lecture de la nouvelle adresse 'AdrP' de la personne (déclaration d'événement) Lire l'adresse de la personne 'AdrDB' (base de données de Gere). AdrDB = AdrP La règle génère une erreur.
Message d'erreur	L'adresse d'arrivée doit être différente de l'adresse de départ. Adresse d'arrivée ou de départ : "{0}".
Nécessité	<b>Facultatif</b>
Paramètres	-
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable

## 16.1 Historique des modifications

Spécification	Jira	Description des modifications	Re- lease
<a href="#">GAG-2640 - Règle 21 Adaptation en raison de déménagements de ménage collectif à ménage collectif - GE- RES Bedag - Bedag Confluence</a>	<input checked="" type="checkbox"/> <a href="#">GAG-2640 - Règle 21 : Adaptation en raison de déménagements de SH en SH IN BEAR- TRAITEMENT DEV</a>	Un déménagement d'un ménage collectif à un autre est désormais signalé comme une erreur.	2504.0

## 17. PR Règle 23 : le blocage des écrits de la personne doit être vide

PRNR	23
Nom	Le verrouillage des polices de la personne doit être vide
Description	Le verrouillage des polices de la personne doit être vide.
Condition d'erreur	Verrouillage de l'écriture de la personne (déclaration d'événement)≠ vide et Verrouillage des écrits de la personne (déclaration d'événement)≠ 'Non'.  La règle génère une erreur.
Message d'erreur	Verrouillage des polices de la personne doit être vide.
Nécessité	Facultatif
Paramètres	-
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable

## 18. PR Règle 25 : le nouveau blocage de données doit être différent du blocage de données existant

PRNR	25
Nom	Le nouveau blocage de données doit être différent du blocage de données existant
Description	Le nouveau blocage de données doit être différent du blocage de données existant.
Conditions d'erreur	Verrouillage des données de la personne (déclaration d'événement)= vide et verrouillage des données (base de données Geres) = vide  La règle génère une erreur. ou Verrouillage des données de la personne (déclaration d'événement)= Verrouillage des données (base de données Geres)  La règle génère une erreur.

Message d'erreur	Le nouveau verrouillage de données doit être différent du verrouillage de données existant. Verrouillage des données : "{0} {1}".
Nécessité	Facultatif
Paramètres	-
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable

## 19. PR Règle 27 : La nouvelle confession doit être différente de l'ancienne confession

PRNR	27
Nom	La nouvelle confession doit être différente de l'ancienne confession
Description	La nouvelle confession doit être différente de l'ancienne confession.
Conditions d'erreur	Code confessionnel de la personne (base de données Geres) ≠ vide et Code confessionnel de la personne (base de données Geres) = Code confessionnel de la personne (déclaration d'événement)   La règle génère une erreur.  Exception : si le paramètre "flagMapReligionCodesRREG" est défini sur "true" (c'est-à-dire si le filtre 1 de VPERS-161 est utilisé), la règle ne génère pas d'erreur si les deux codes confessionnels correspondent au code confessionnel utilisé pour remplacer les codes confessionnels non reconnus.
Message d'erreur	La nouvelle confession doit être différente de l'ancienne. Confessions : "{0}".
Nécessité	Facultatif
Paramètres	-
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable

## 20. PR Règle 28 : la personne doit avoir disparu

PRNR	28
Nom	La personne doit avoir disparu
Description	La personne doit disparu.  En premier lieu il faut vérifier si la date de décès est définie ou non. Lors de l'événement "Absent", la date de décès est fixée. Mais pour éviter que de véritables

	Si des personnes décédées sont "réveillées", faut vérifier si l'événement disparition" a été déclaré pour cette personne.
Conditions d'erreur	<p>Lire tous les événements de la personne. La personne n'a pas d'événement Disparu</p> <p>→ La règle génère une erreur.</p> <p>ATTENTION</p> <p>Si la déclaration "Déclaration d'absence (Missing)" a été traitée dans la version eCH-0020V1 ou eCH-0020V2 et que la déclaration "Annulation de la déclaration d'absence (UndoMissing)" a été traitée dans la version eCH-0020V3 après la migration de la commune, la règle échoue également et une erreur est générée</p>
Message d'erreur	La personne doit disparu.
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

## 21. PR Règle 29 : la personne doit être morte

PRNR	29
Nom	La personne doit être morte
Description	La personne doit être morte.
Condition d'erreur	<p>Date de décès de la personne (base de données Geres)= vide</p> <p>→ La règle génère une erreur.</p>
Message d'erreur	La personne doit être morte.
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

## 22. PR Règle 30 : la date de départ doit être supérieure à la date d'arrivée

PRNR	30
Nom	La date de départ doit être supérieure à la date d'arrivée

Description	<p>La date de départ doit être supérieure à la date d'arrivée.</p> <p>La date de départ fournie doit être plus grande que la date d'arrivée de la personne. Les arrivées et les départs à la même date ne sont pas autorisés. Exception : les dates d'arrivée, de départ et de naissance sont identiques.</p>
Condition d'erreur	<p>Date de départ (déclaration d'événement) &lt;= date d'arrivée Personne La règle</p> <p>➔ génère une erreur</p> <p>ou</p> <p>Date de départ (annonce d'événement) = date d'arrivée et date de naissance de la personne != date d'arrivée de la personne</p> <p>➔ La règle génère une erreur.</p>
Message d'erreur	<p>La date de départ corrigée doit être supérieure à la date d'arrivée existante de la personne. Date d'arrivée : "{0}", Date de départ : "{1}".</p>
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

### 23. PR Règle 32 : le sexe des deux personnes doit être identique

PRNR	32
Nom	Le sexe des deux personnes doit être identique.
Description	Le sexe des deux personnes doit être identique.
Conditions d'erreur	<p>Code de sexe de la personne (déclaration d'événement) ≠ Code de sexe du partenaire de la relation de la personne (déclaration d'événement)</p> <p>➔ La règle génère une erreur.</p>
Rapport d'erreur	Le sexe des deux personnes doit être identique.
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

## 24. PR Règle 33 : la dissolution du partenariat doit intervenir après l'enregistrement du partenariat

PRNR	33
Nom	La dissolution du partenariat doit avoir lieu après l'enregistrement du partenariat
Description	La dissolution du partenariat doit avoir lieu après l'enregistrement du partenariat. La date de dissolution doit être postérieure à la date d'enregistrement du partenariat.
Conditions d'erreur	Date d'état civil de la personne (base de données Geres)= vide La règle  génère une erreur. ou Date de dissolution de la personne (annonce d'événement)< Date d'état civil de la personne (base de données Geres)  La règle génère une erreur
Rapport d'erreur	La dissolution du partenariat doit avoir lieu après l'enregistrement du partenariat. Date de dissolution : "{0}", date d'enregistrement : "{1}".
Nécessité	Obligatoire
Paramètres	-
Remarques	 p. ex. une personne qui n'a jamais eu de partenariat enregistré a soudain un état civil de partenariat dissous

## 25. PR Règle 34 : la personne doit être liée par un partenariat enregistré

PRNR	34
Nom	La personne doit être liée par un partenariat enregistré
Description	La personne doit être en partenariat enregistré.
Conditions d'erreur	État civil de la personne (base de données Geres)≠ Partenariat enregistré  La règle génère une erreur.
Message d'erreur	La personne doit être partenariat enregistré. État civil de la personne : "{0}".
Nécessité	Obligatoire
Paramètres	-

Remarques	-
-----------	---

## 26. PR Règle 35 : Le nouveau blocage de polices doit être différent de l'ancien blocage de polices

PRNR	35
Nom	Le nouveau blocage des écrits doit être différent de l'ancien blocage des écrits
Description	Le nouveau verrouillage des polices doit être différent de l'ancien verrouillage des polices.
Conditions d'erreur	Blocage des écrits de la personne (base de données Geres)= Blocage des écrits de la personne (déclaration d'événement)  La règle génère une erreur.
Message d'erreur	Le nouveau blocage de polices doit être différent de l'ancien blocage de polices. Verrouillage des polices : "{0} : {1}".
Nécessité	Facultatif
Paramètres	-
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable

## 27. PR Règle 37 : la personne doit avoir un lieu d'origine suisse

PRNR	37
Nom	La personne doit avoir un lieu d'origine suisse
Description	La personne doit avoir un lieu d'origine suisse.
Condition d'erreur	Lieu d'origine de la personne (base de données Geres)= vide  La règle génère une erreur.
Message d'erreur	La personne doit avoir un lieu d'origine suisse.
Nécessité	Obligatoire
Paramètres	-
Remarques	-

## 28. PR Règle 38 : la personne doit être de nationalité suisse

PRNR	38
Nom	La personne doit être de nationalité suisse
Description	La personne doit de nationalité suisse.
Conditions d'erreur	<p>Pays de nationalité de la personne (base de données Geres)= vide ou ≠ Suisse (La première valeur disponible est comparée dans l'ordre suivant : numéro de pays, code iso-pays, nom de pays)</p> <p>➡ La règle génère une erreur.</p>
Rapport d'erreur	La personne doit de nationalité suisse. Nationalité : "{0}".
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

## 29. PR Règle 39 : la mesure de tutelle doit exister

PRNR	39
Nom	Une mesure de tutelle doit être en place
Description	Une mesure de tutelle doit être en place
Conditions d'erreur	<p>Lire la relation de la personne avec l'identifiant de la relation fourni (base de données Geres). Aucune relation trouvée La règle ➡ génère une erreur.</p> <p>ou</p> <p>Lire la relation de la personne avec l'identifiant de la relation fourni (base de données Geres). La relation n'est pas de type curateur, conseiller, tuteur ou mandataire pour cause d'incapacité ➡ La règle génère une erreur.</p>
Rapport d'erreur	Il doit exister une relation de protection de l'enfant ou de l'adulte avec l'identifiant de la relation {0}.

Nécessité	Facultatif
Paramètres	-
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable

### 30. PR Règle 40 : la clé locale doit être MU.\*.

PRNR	40
Nom	La clé locale doit être MU.*.
Description	<p>La clé locale doit être MU.*.</p> <p>Pour tous les motifs de déclaration, la catégorie de la clé locale doit avoir la valeur "MU.xxx", où "xxx" doit correspondre au numéro de commune OFS de la commune émettrice.</p> <p>La règle est activée pour tous les événements et ne peut pas être configurée via l'interface utilisateur graphique.</p>
Condition d'erreur	<p>Identifiant type Commune= "MU.xxx[complément]" ( xxx = commune d'enregistrement de la personne (déclaration d'événement)) Vérifier chaque identifiant de la personne (déclaration d'événement)</p> <p style="padding-left: 40px;">Préfixe de l'identifiant= 'MU.' et identifiant≠ Identifiant de l'échantillon</p> <p style="padding-left: 40px;"> La règle génère une erreur.</p> <p>Fin</p>
Rapport d'erreur	La clé locale doit contenir MU.*. Est : "{0}", cible : "{1}".
Nécessité	Facultatif
Paramètres	-
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable

### 31. PR Règle 41 : la date technique et la date de l'événement doivent être identiques

PRNR	41
Nom	La date effective et la date de l'événement doivent être identiques

Description	La date effective et la date de l'événement doivent être identiques.	
	La date effective et la date de l'événement doivent être identiques si une date effective est fournie dans l'événement.	
	Dans la version eCH-0020V3, les données spécialisées sont connues lors des événements suivants :	
	Événement	date professionnelle
	Naturalisation des étrangers	Date de naturalisation (naturalizationDate)
	Naturalisation des Suisses dans la commune	Date de naturalisation (naturalizationDate)
	Libération des droits de cité de la commune	Date d'expatriation (expatriationDate)
	Déchéance de la nationalité suisse	Date de début de validité (undoSwissValidFrom)
	Modification du droit de cité	Date de naturalisation (naturalizationDate)
	Naissance	Date de naissance (dateOfBirth)
	Mariage	Date d'état civil (dateOfMaritalStatus)
	Enregistrement du partenariat	Date d'état civil (dateOfMaritalStatus)
	Séparation	Date de séparation (separationValidFrom)
	Annulation de la séparation	Date valable jusqu'à la séparation (separationValidTill)
	Divorce	Date d'état civil (dateOfMaritalStatus)
	Annulation du mariage	Date d'état civil (dateOfMaritalStatus)
	Dissolution du partenariat	Date d'état civil (dateOfMaritalStatus)
	Mort	Date de décès (dateOfDeath)
	Disparu	Date de décès (dateOfDeath)
	Annuler la déclaration d'absence	Annulation Déclaration d'absence valable à partir du (undo-MissingValidFrom)
	Changement d'état civil du/de la partenaire	Date d'état civil (dateOfMaritalStatus)
	Changement de nom	Nom valide à partir de (nameValidFrom)
	Arrivée	Date d'arrivée (arrivalDate)
	Déménagement (au sein de la commune)	Date de déménagement (movingDate)

	Adresse d'envoi	Informations de distribution valables du (contactValidFrom) ou (cas spécial de deux données spécialisées) valables jusqu'au (contactValidUntil)
	Départ	Date de départ (departureDate)
	Conversion du rapport de déclaration	Date d'arrivée (arrivalDate)
	Changement de confession	Confession valable à partir du (religionValidFrom)
	Mesure de protection de l'enfant et de l'adulte	Mesure valable à partir du (guardianMeasureValidFrom)
	Levée de la mesure de protection de l'enfant et de l'adulte	Valable à partir de l'information (undoGuardianValidFrom)
	Changement de mesure de protection de l'enfant et de l'adulte	Mesure valable à partir du (changeGuardianValidFrom)
	Changement de nationalité	Indications de nationalité valables à partir de (nationalityValidFrom)
	Catégorie d'étrangers	Catégorie d'étranger valable à partir du (residencePermitValidFrom)
	Modification du verrouillage des données	Verrouillage des données valable à partir de (dataLockValidFrom)
	Modification du blocage des écrits	Verrouillage des polices valable à partir de (paperLockValidFrom)
	Modifier les données relatives au service militaire	Données relatives aux obligations militaires valables à partir du (armedForcesValidFrom)
	Modifier les services de protection civile	Données relatives à l'obligation de servir dans la protection civile valables à partir du (civilDe-fenseValidFrom)
	Modifier les obligations de service militaire	Données relatives aux obligations militaires valables à partir du (fireServiceValidFrom)
	Modifier les informations sur l'assurance maladie	Données d'assurance maladie valables à partir du (healthInsuranceValidFrom)
	Modifier la convention sur les biens et/ou la convention sur les biens et/ou la convention sur les successions	valable à partir de conventions successorales (matrimonialInheritanceArrangementValidFrom)
<b>Condition d'erreur</b>	<p>Si la date effective (déclaration d'événement) est disponible et que Date professionnelle (déclaration d'événement)Date de l'événement (déclaration d'événement)</p> <p> La règle génère une erreur.</p>	

Rapport d'erreur	La date effective et la date de l'événement doivent être identiques. {0} : "{1}", date d'événement : "{2}".
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

### 32. PR Règle 43 : la date de décès de la personne doit être vide

PRNR	43
Nom	La date de décès de la personne doit être vide
Description	La date de décès de la personne doit être vide.  La personne ne doit pas avoir fixé de date de décès à la date de l'événement. La règle vérifie si la date d'événement est plus grande que la date de décès ; les déclarations le même jour sont acceptées.
Condition d'erreur	Date de décès de la personne (base de données Geres)≠ vide et Date de décès de la personne (base de données Geres)< Date de l'événement (déclaration d'événement)   La règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	La date de décès de la personne doit être vide. Date de décès : "{0}".
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

### 33. PR Règle 44 : la date de départ de la personne doit être vide

PRNR	44
Nom	La date de départ de la personne doit être vide
Description	La date de départ de la personne doit être vide.  La personne ne doit pas avoir fixé de date de départ à la date de l'événement. La règle vérifie si la date d'événement est plus grande que la date de départ ; les déclarations le même jour sont acceptées.

Condition d'erreur	Date de départ de la personne (base de données Geres)≠ vide et Date de départ de la personne (base de données Geres)< Date de l'événement (déclaration d'événement)   La règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	La date de départ de la personne doit être vide. Date de départ : "{0}".
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

### 34. PR Règle 45 : la personne ne doit pas avoir de date de départ dans le futur

PRNR	45
Nom	La personne ne doit pas avoir de date de départ dans futur
Description	La personne ne doit pas avoir de date de départ dans le futur.  La personne ne doit pas avoir fixé de date de départ dans la période qui suit directement la date de l'événement. La règle garantit ainsi que lors d'une annonce de départ, il n'y a pas déjà un départ dans le futur.
Condition d'erreur	Date de départ de la personne (base de données Geres - période suivante)≠ vide   La règle génère une erreur.
Message d'erreur	La personne ne doit pas avoir de date de départ dans le futur. Date de départ : "{0}".
Nécessité	<b>Facultatif</b>
Paramètres	-
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable

### 35. PR Règle 47 : la date de séparation du célibataire doit être vide

PRNR	47
Nom	La date de séparation de la personne célibataire doit être vide
Description	<p>Pour tous les motifs de déclaration, à l'exception de l'ensemble des données, la date d'événement doit être égale ou supérieure à la date de naissance (cas d'erreur OFS 351.8).</p> <p>Les personnes célibataires ne doivent pas avoir indiqué de motif de séparation, de motif de dissolution, de date de séparation ou de type de séparation (cas d'erreur OFS 342.2 et 343.3).</p> <p>Selon l'OFS, les personnes célibataires devraient avoir la date de naissance comme date d'état civil (voir le cas d'erreur 351.3 de l'OFS, Catalogue officiel des caractères 01.2008 de l'OFS, p.27 : "En cas de naissance et pour les personnes célibataires qui arrivent, la date de naissance est attribuée au caractère partiel Date du dernier changement d'état civil").</p>
Conditions d'erreur	<p>État civil de la personne (déclaration d'événement) = célibataire et code de séparation, date de séparation ou motif de dissolution ≠ vide</p> <p>→ La règle génère une erreur. ou</p> <p>Etat civil de la personne (annonce de l'événement)= Célibataire et Date d'état civil de la personne (annonce de l'événement)≠ Date de naissance</p> <p>→ La règle génère une erreur.</p>
Message d'erreur	<ul style="list-style-type: none"> <li>La date de séparation de la personne célibataire doit être vide.</li> <li>La date d'état civil de la personne célibataire doit être identique à la date de naissance.</li> </ul>
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

### 36. PR Règle 48 : la date d'arrivée doit correspondre à la date de l'événement

PRNR	48
Nom	La date d'arrivée doit correspondre à la date de l'événement.
Description	La date d'arrivée et la date de l'événement doivent être identiques.

Conditions d'erreur	Date d'arrivée (ArrivalDate déclaration d'événement)≠ Date d'événement (EventDate déclaration d'événement) (le rapport)  La règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	La date d'arrivée doit correspondre à la date d'événement. Date d'arrivée : "{0}", date d'événement : "{1}".
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

### 37. PR Règle 49 : la personne doit être âgée d'au moins 16 ans

PRNR	49
Nom	La personne doit être âgée d'au moins 16 ans
Description	La personne doit être âgée d'au moins 16 ans. La personne concernée et le partenaire (si indiqué) doivent être âgés d'au moins 16 ans.
Conditions d'erreur	Lire partenaire de la relation (avec type de relation conjoint/partenariat enregistré) de la personne (déclaration d'événement) Âge de la personne < 16 ans La règle  génère une erreur. ou Âge du partenaire 16 ans La règle  génère une erreur.
Rapport d'erreur	La personne doit être âgée d'au moins 16 ans. Dates de naissance des personnes : {0}.
Nécessité	<b>Facultatif</b>
Paramètres	-
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable

### 38. PR Règle 50 : la date de l'événement doit être postérieure au divorce, au veuvage, à la déclaration de nullité du mariage ou à l'annulation du partenariat.

PRNR	50
Nom	La date de l'événement doit être postérieure au divorce, au veuvage, à l'annulation du mariage ou à la dissolution du partenariat.
Description	La date de l'événement doit être postérieure au divorce, au veuvage, à l'annulation du mariage ou à l'annulation du partenariat.
Condition d'erreur	État civil de la personne (base de données Geres) = partenariat dissous, divorcé, non marié ou veuf et Date de l'événement (déclaration d'événement) < Date de l'état civil (base de données Geres)  La règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	La date de l'événement doit être postérieure au divorce, au veuvage, à l'annulation du mariage ou à l'annulation du partenariat. Date d'état civil : "{0}", date d'événement : "{1}".
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

### 39. PR Règle 51 : la date de l'événement doit être postérieure au mariage

PRNR	51
Nom	La date de l'événement doit être postérieure au mariage
Description	La date de l'événement doit être postérieure au mariage.
Conditions d'erreur	Date d'état civil de la personne (base de données Geres) > Date de l'événement (annonce de l'événement)  La règle génère une erreur.
Message d'erreur	La date de l'événement doit être postérieure au mariage. Date d'état civil : "{0}", date d'événement : "{1}".
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

## 40. PR Règle 52 : l'annulation de la séparation doit être postérieure à la séparation

PRNR	52
Nom	Annulation de la séparation doit être postérieure à la séparation
Description	Annulation La séparation doit être postérieure à la séparation. L'état civil de la personne concernée doit être celui d'un couple marié. S'il existe également une date de séparation, elle doit être antérieure à la date de l'événement (c'est-à-dire la suppression de la séparation).
Condition d'erreur	État civil de la personne (base de données Geres)= vide La  règle génère une erreur ou Date de séparation de la personne (date de l'événement)< Date de séparation de la personne (base de données Geres)  La règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	L'annulation de la séparation doit postérieure à la séparation. Date de la séparation : "{0}", date de l'annulation de la séparation : "{1}".
Nécessité	Facultatif
Paramètres	-
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable

## 41. PR Règle 54 : la personne doit avoir plus d'un lieu d'origine

PRNR	54
Nom	La personne doit avoir plus d'un lieu d'origine
Description	La personne doit avoir plus d'un lieu d'origine La personne doit encore avoir un lieu d'origine après l'exécution de la déclaration, c'est-à-dire qu'elle doit avoir au moins deux lieux d'origine inscrits avant l'exécution (erreur OFS 42.1, toutes les personnes suisses doivent avoir un lieu d'origine inscrit).
Condition d'erreur	Tous les lieux d'origine de la personne (base de données Geres)= Lieu d'origine de la personne (rapport d'événement)  La règle génère une erreur.

Message d'erreur	La personne doit avoir plus d'un lieu d'origine
Nécessité	Obligatoire
Paramètres	-
Remarques	-

## 42. PR Règle 56 : la catégorie d'étrangers dans la déclaration et/ou la validité dans la déclaration doivent être différentes de la catégorie d'étrangers précédente et/ou de la validité.

PRNR	56
Nom	La catégorie d'étrangers dans la déclaration et/ou la validité dans la déclaration doivent être différentes de la catégorie d'étrangers précédente et/ou de la validité.
Description	La catégorie d'étrangers dans la déclaration doit être différente de la catégorie d'étrangers précédente. La nouvelle catégorie déclarée ne doit pas être la même que celle déjà enregistrée et la nouvelle validité déclarée ne doit pas être la même que celle déjà enregistrée.
Condition d'erreur	Catégorie d'étranger de la personne (déclaration d'événement)= Catégorie d'étranger de la personne (base de données Geres) et Validité de la catégorie d'étrangers (déclaration d'événement)= Validité de la catégorie d'étrangers de la personne (base de données Geres)  La règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	La catégorie d'étrangers et/ou la validité dans la déclaration doit être différente de la catégorie d'étrangers et/ou de la validité précédente.
Nécessité	Facultatif
Paramètres	-
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable

### 43. PR Règle 57 : la nationalité dans le message doit être ≠ CH

PRNR	57
Nom	Nationalité dans l'annonce doit être ≠ CH
Description	La nationalité dans la déclaration doit être différente de CH.
Conditions d'erreur	Nationalité de la personne (déclaration d'événement)= Suisse (La première valeur disponible est comparée dans l'ordre suivant : numéro de pays, code iso-pays, nom de pays)   La règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	La nationalité dans la déclaration doit être différente de la Suisse (CH).
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

### 44. PR Règle 60 : les identifiants de la personne dans le message ≠ être l'identifiant des personnes de référence dans le message

PRNR	60
Nom	Les identifiants de la personne dans la déclaration doivent être ≠ des identifiants des personnes de contact dans la déclaration.
Description	La personne dans la déclaration doit être différente des personnes de référence dans la déclaration.  Par exemple, le tuteur et le pupille ne peuvent pas être la même personne. L'enfant et le père ne peuvent pas être la même personne.

Condition d'erreur	<p>Pour chaque relation de la personne (déclaration d'événement) Lire la personne de référence (message d'événement)</p> <p>Pour chaque identifiant actif de la personne de la relation BezP Pour</p> <p>chaque identifiant actif de la personne Identificateur de la personne= Identificateur BezP La règle</p> <p>➔ génère une erreur.</p> <p>Fin</p> <p>Fin</p> <p>Fin</p>
Rapport d'erreur	Les identifiants de la personne dans la déclaration doivent être différents des identifiants de la personne de la relation dans la déclaration.
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

#### 45. PR Règle 61 : Le tuteur annoncé dans la communication ne doit pas avoir lui-même de mesure de protection de l'enfant et de l'adulte.

PRNR	61
Nom	Le tuteur annoncé dans la déclaration ne doit pas faire l'objet d'une mesure de protection de l'enfant et de l'adulte.
Description	Le tuteur annoncé dans la déclaration ne doit pas avoir lui-même de mesure de protection de l'enfant et de l'adulte.
Conditions d'erreur	<p>Lire personne de relation de la personne 'BezP' avec type de relation tuteur, curateur ou conseil légal (base de données Geres)</p> <p>Lire les relations de BezP (base de données de Geres) Pour chaque relation</p> <p>Type de relation= Tuteur, curateur ou conseil légal La règle</p> <p>➔ génère une erreur.</p> <p>Fin</p>
Rapport d'erreur	Le tuteur annoncé dans la déclaration ne doit pas avoir lui-même de mesure de protection de l'enfant et de l'adulte.

Nécessité	Obligatoire
Paramètres	-
Remarques	-

## 46. PR Règle 62 : le tuteur de la déclaration doit avoir plus de 18 ans

PRNR	62
Nom	Le tuteur de la déclaration doit être âgé de plus de 18 ans
Description	Le tuteur de la déclaration doit être âgé de plus de 18 ans.
Conditions d'erreur	Lire la relation de la personne avec le type de relation tuteur, curateur ou conseil légal (base de données Geres). Âge de la personne en relation < 18 ans  La règle génère une erreur.
Message d'erreur	Le tuteur de la déclaration doit être âgé de plus de 18 ans. Date de naissance : "{0}", Date d'événement : "{1}".
Nécessité	Obligatoire
Paramètres	-
Remarques	-

## 47. PR Règle 63 : le nouveau nom doit être différent de l'ancien nom

PRNR	63
Nom	Le nouveau nom doit être différent de l'ancien

<p><b>Description</b></p>	<p>Le nouveau nom doit être différent de l'ancien.</p> <p>Le nouveau nom doit être différent du nom enregistré précédemment. Il est vérifié qu'au moins une partie du nom est différente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prénom</li> <li>• Nom de famille</li> <li>• Nom d'emprunt</li> <li>• Nom de mariage</li> <li>• Nom d'usage</li> <li>• Nom de naissance</li> <li>• Nom du père ou de la mère</li> </ul> <p>La règle génère également une erreur si aucun nouveau nom n'est fourni.</p>
<p><b>Conditions d'erreur</b></p>	<p>Le nom ou le prénom officiel dans la déclaration d'événement est vide La règle  génère une erreur.</p> <p>ou</p> <p>Aucun "autre nom" (nom d'usage, nom de célibataire, nom d'alliance, nom d'alias, autre nom, nom du père ou de la mère) n'est fourni avec la déclaration d'événement et aucun "autre nom" (analogue à l'énumération ci-dessus) n'existe dans la base de données Geres, le nom officiel et les prénoms sont inchangés.</p> <p> La règle génère une erreur.</p> <p>ou</p> <p>Les "autres noms" (prénom, nom de famille, nom d'emprunt, nom d'alliance, nom d'appel, nom de célibataire et autre nom) sont fournis dans le message d'événement et sont identiques aux champs correspondants de la base de données Geres (prénom, nom de famille, nom d'emprunt, nom d'appel, nom de célibataire et autre nom) et le nom du père, le nom de la mère et le nom dans le passeport sont vides ou inchangés. Le nom et le prénom officiels sont inchangés.</p> <p> La règle génère une erreur.</p>
<p><b>Message d'erreur</b></p>	<p>Le nouveau nom doit être différent de l'ancien.</p>
<p><b>Nécessité</b></p>	<p>Facultatif</p>
<p><b>Paramètres</b></p>	<p>-</p>
<p><b>Remarques</b></p>	<p>Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable</p>

## 48. PR Règle 65 : la personne dans la déclaration ne doit pas encore exister

PRNR	65
Nom	La personne dans la déclaration ne doit pas encore exister
Description	La personne dans la déclaration ne doit pas encore exister La personne indiquée dans l'événement ne doit encore exister dans le registre cantonal.
Conditions d'erreur	Rechercher une personne (statut de personne active, décédée ou partie) dans Geres avec identificateurs (annonce d'événement) dans l'ordre suivant : Gemeindeld, identifiant cantonal (si disponible), VN13. Personne trouvée  La règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	La personne dans la déclaration ne doit pas encore exister
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

## 49. PR Règle 69 : les identifiants de la déclaration ne sont pas identiques aux identifiants de la commune

PRNR	69
Nom	Les identifiants de la déclaration ne sont pas identiques aux identifiants de la commune.
Description	Les identifiants dans la déclaration ne sont pas identiques aux identifiants dans la . Les identifiants de la déclaration doivent correspondre à ceux de Geres. Les nouveaux identificateurs sont mis à jour dans Geres. Cela signifie qu'une seule valeur peut être définie par type d'identifiant. C'est pourquoi cette règle doit toujours être activée. Cela signifie que les identifiants ne peuvent pas être simplement modifiés via n'importe quel type de message ; seuls certains types de messages sont prévus pour le changement d'identifiants.

Condition d'erreur	<p>Pour les identifiants Identificateur communal, VN13 et Identificateur cantonal de la personne (déclaration d'événement)</p> <p>Pour chaque identifiant actif (identifiant communal, VN13, cantonal) de la personne (base de données Geres)</p> <p>Type d'identification (déclaration d'événement)= Type d'identification (données Geres-bank)</p> <p>et Id (déclaration d'événement)≠ Id (base de données Geres)</p> <p>→ La règle génère une erreur.</p> <p>Fin</p> <p>Fin</p>
Message d'erreur	<p>Les identifiants dans la déclaration ne sont pas identiques aux identifiants dans le registre cantonal des habitants. Identifiants dans la déclaration : "{0}", identifiants dans le registre cantonal des habitants : "{1}".</p>
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

## 50. PR Règle 74 : VN13 doit être unique pour la commune

PRNR	74
Nom	VN13 doit être clair pour la commune
Description	<p>VN13 doit être unique pour la communauté.</p> <p>Si une AVS13 fournie, elle doit être univoque au sein de la commune de déclaration.</p> <p>Les personnes qui réintègrent la commune avec la même AVS13 sont admises, même si l'Id de la commune ne correspond pas à celle déjà présente dans la commune.</p>

Condition d'erreur	<p>Lecture VN13 'VN13E' de la personne (déclaration d'événement) Lecture commune d'annonce 'GdeE' (déclaration d'événement) Lire toutes les personnes avec VN13 (actives, ayant déménagé et décédées) dans GdeE (base de données Geres)</p> <p>Pour chaque personne retrouvée</p> <p style="padding-left: 40px;">Identificateur communal de la personne (déclaration d'événement) ≠ Identificateur communal de la personne (base de données Geres) et date de départ (base de données Geres) = null</p> <p style="padding-left: 40px;"> La règle génère une erreur.</p> <p>Fin</p>
Rapport d'erreur	VN13 doit être unique pour la commune. Commune : {0}, VN13 : {1}.
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

## 51. PR Règle 75 : la personne ne doit pas être active dans la communauté à la date de l'événement ou à l'avenir

PRNR	75
Nom	La personne ne doit pas être active dans la commune à la date de l'événement ou dans le futur.
Description	<p>La personne ne doit pas être déjà active dans la communauté.</p> <p>La règle vérifie si la personne déclarée est déjà active dans la commune à la date de l'événement ou dans le futur.</p>

Condition d'erreur	<p>Recherche de la personne 'Pers1' (état civil actif, décédé ou parti) avec les identifiants dans l'ordre suivant : Gemeindeld, identifiant cantonal (si disponible), VN13 (base de données Geres).</p> <p>Pers1≠ null et commune de la pers1= commune de déclaration (événement) et pers1 = active La règle → génère une erreur.</p> <p>ou</p> <p>Pers1≠ null et commune de la pers1= commune de déclaration (événement) Lecture de toutes les tranches horaires actives de la personne (base de données de Gere)</p> <p>Pour chaque tranche horaire Valable à partir de &gt; date du jour et statut de la personne = actif La → règle génère une erreur .</p> <p>Fin</p>
Rapport d'erreur	La personne ne doit pas être active dans la communauté à la date de l'événement ou dans le futur.
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

## 52. PR Règle 78 : les identifiants de la déclaration ne sont pas identiques aux identifiants de la commune

PRNR	78
Nom	Les identifiants de la déclaration ne sont pas identiques aux identifiants de la commune.
Description	<p>Les identifiants dans la déclaration ne sont pas identiques aux identifiants dans la .</p> <p>Avec la R18.04, la règle 78 a été désactivée pour tous les cantons. La règle 69 a été activée à la place.</p> <p>Extension de la règle 69.</p> <p>Après le contrôle des identificateurs selon la règle 69, les attributs suivants sont également comparés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom officiel</li> <li>• Prénoms</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de naissance</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Condition d'erreur	<p>Pour les identifiants Identificateur communal, VN13 et Identificateur cantonal de la personne (déclaration d'événement)</p> <p>Pour chaque identifiant actif (identifiant communal, VN13, cantonal) de la personne (base de données Geres)</p> <p>Type d'identification (déclaration d'événement)= Type d'identification (données Geres-banque) et</p> <p>Id (déclaration d'événement) ≠ Id (base de données Geres)</p> <p>➔ La règle génère une erreur.</p> <p>Fin</p> <p>Fin ou</p> <p>Nom officiel, prénoms, date de naissance ou sexe dans l'événement différent des données de la base de données Geres</p> <p>➔ La règle génère une erreur.</p>
Rapport d'erreur	<p>Les identifiants dans la déclaration ne sont pas identiques aux identifiants dans le registre cantonal des habitants. Identifiants dans la déclaration : "{0}", identifiants dans le registre cantonal des habitants : "{1}".</p>
Nécessité	<p><b>Obligatoire - mais désactivé dans les cantons et remplacé par RP Règle 69 : identifiants les dans la déclaration ne sont pas identiques aux identifiants dans la commune</b></p>
Paramètres	-
Remarques	<p>Avec la R18.04, la règle 78 a été désactivée pour tous les cantons. La règle 69 a été activée à la place.</p>

### 53. PR Règle 79 : la date effective dans le message ne peut être postérieure de plus de [x] mois. [Étiquette de la date effective] : [ date effective].

PRNR	79
Nom	La date effective dans le message ne doit pas être postérieure de plus de [x] mois. [Étiquette de la date effective] : [ date effective].

Description	La date effective dans le message ne doit pas être postérieure de plus de [{0}] mois.	
	Événement	date professionnelle
	Arrivée	Date d'arrivée (arrivalDate)
	Déménagement (à l'intérieur de la commune)	Date de déménagement (movingDate)
	Adresse d'envoi	Informations de distribution valables du (contactValidFrom) ou (cas spécial de deux données spécialisées) valables jusqu'au (contactValidUntil)
	Départ	Date de départ (departureDate)
	Transformation de la relation de déclaration	Date d'arrivée (arrivalDate)
	Changement de confession	Confession valable à partir du (religionValidFrom)
	Changement d'employeur / changement d'activité professionnelle	Données de l'employeur valables à partir du (occupationValidFrom)
	Catégorie d'étrangers	Catégorie d'étranger valable à partir du (residencePermitValidFrom)
Condition d'erreur	Date professionnelle (déclaration d'événement) > Date du jour+ [x] Mois  La règle génère une erreur.	
Rapport d'erreur	La date effective dans le message ne doit pas postérieure de plus de {0} mois. {1} : {2}	
Nécessité	Facultatif	
Paramètres	Oui : Défaut 6	
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable	

#### 54. PR Règle 80 : la date de départ figurant dans la déclaration doit être supérieure ou égale à la date d'arrivée figurant dans la déclaration.

PRNR	80
Nom	La date de départ indiquée dans la déclaration doit être supérieure ou égale à la date d'arrivée indiquée dans la déclaration.

Description	Si une date d'arrivée est livrée dans l'événement, la date de départ doit être $\geq$ à la date d'arrivée livrée, si une date de départ est également livrée.
Condition d'erreur	Date d'arrivée (déclaration d'événement) $\neq$ vide et Date de départ (annonce d'événement) $\neq$ vide et Date de départ (annonce d'événement) $<$ Date d'arrivée (annonce d'événement)   La règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	La date de départ indiquée dans la déclaration doit être supérieure ou égale à la date d'arrivée indiquée dans la déclaration.
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

## 55. PR Règle 81 : la date d'arrivée dans la déclaration doit être supérieure ou égale à la date de naissance

PRNR	81
Nom	La date d'arrivée dans la déclaration doit être supérieure ou égale à la date de naissance
Description	La date d'arrivée fournie dans l'événement est supérieure ou égale à la date d'anniversaire de la personne.
Conditions d'erreur	Date d'arrivée (annonce d'événement) $<$ Date de naissance de la personne (base de données Geres)   La règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	La date d'arrivée dans la déclaration doit être supérieure ou égale à la date de naissance.
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

## 56. PR Règle 82 : la date d'arrivée dans la déclaration ne peut pas être modifiée de plus de [x] mois

PRNR	82
Nom	La date d'arrivée dans la déclaration ne peut pas être modifiée de plus de [x] mois
Description	La date d'emménagement fournie dans l'événement est au maximum $\leq$ [{0}] mois ou $\geq$ [{0}] mois par rapport à la date d'emménagement existante.
Condition d'erreur	<p>Lire Personne sur toute la durée (base de données Geres).</p> <p>Vérifier le dernier rapport d'annonce A de la personne (base de données Gere) valable jusqu'au 31.12.9999. Si date d'arrivée (annonce d'événement) <math>\geq</math> date d'arrivée (rapport d'annonce A) - [x] mois ou Date d'arrivée (annonce d'événement) <math>&gt;</math> Date d'arrivée (rapport d'annonce A) + [x] Mo-nate</p> <p> La règle génère une erreur.</p>
Rapport d'erreur	La date d'arrivée dans la déclaration ne peut pas être modifiée de plus de {0} mois.
Nécessité	Facultatif
Paramètres	Oui : par défaut 12
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable

## 57. PR Règle 83 : La date d'arrivée corrigée doit être supérieure à une date de départ antérieure due.

PRNR	83
Nom	La date d'arrivée corrigée doit être supérieure à une éventuelle date de départ antérieure.
Description	<p>Si une date d'arrivée est reportée à une date antérieure et si la date d'arrivée corrigée est une date de réemménagement, celle-ci doit être supérieure à la dernière date de départ de la personne.</p> <p>Si la réadmission d'une personne est annulée dans la version 3, les données doivent être rectifiées au moyen d'un événement Correction du rapport de déclaration. Cette correction entraînera des violations des règles 83, 87 et 88. Dans ce cas particulier, les règles 83, 87 et 88 doivent être ignorées.</p>

Conditions d'erreur	<p>Vérifier le dernier rapport d'annonce A de la personne (base de données Geres) valable jusqu'au 31.12.9999. Si date d'arrivée (annonce d'événement) &lt; Date d'arrivée rapport d'annonce A</p> <p>Vérifier le rapport de déclaration B à la date de référence Date d'arrivée Rapport de déclaration A - 1</p> <p>Si la personne a le statut de déclaration B</p> <p>Si statut de la personne Rapport d'enregistrement B ≠ Déménagé</p> <p>→ La règle génère une erreur. ou</p> <p>Date d'arrivée (annonce d'événement) &lt;= date de départ Rapport d'annonce B (base de données Ge- res)</p> <p>→ La règle génère une erreur.</p> <p>Fin</p> <p>Fin</p> <p>Fin</p>
Message d'erreur	La date d'arrivée corrigée doit être supérieure à une éventuelle date de départ antérieure.
Nécessité	Facultatif
Paramètres	-
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et V3 ignorable

## 58. PR Règle 84 : la date d'arrivée corrigée ne doit pas dépasser [x] jours dans le futur

PRNR	84
Nom	La date d'arrivée corrigée ne doit pas être postérieure de plus de [x] jours.
Description	La date d'arrivée corrigée ne peut pas postérieure de plus de [{0}] jours.

Conditions d'erreur	<p>Lire Personne sur toute la durée (base de données Geres).</p> <p>Vérifier le dernier rapport de déclaration A de la personne (base de données Gere) valable jusqu'au 31.12.9999.</p> <p>Si date d'arrivée (annonce d'événement) &gt; date d'arrivée (rapport d'annonce A) et date d'arrivée (annonce d'événement) &gt;= date du jour + [x] jours</p> <p>➔ La règle génère une erreur.</p>
Message d'erreur	La date d'arrivée corrigée ne peut pas postérieure de plus de {0} jours.
Nécessité	Facultatif
Paramètres	Oui ; par défaut 100
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable

## 59. PR Règle 85 : La date d'arrivée corrigée doit être inférieure ou égale à une éventuelle date de décès ou de départ.

PRNR	85
Nom	La date d'arrivée corrigée doit être inférieure ou égale à une éventuelle date de décès ou de départ.
Description	La date d'arrivée corrigée doit être inférieure ou égale à une éventuelle date de décès ou de départ.
Conditions d'erreur	<p>Lire Personne sur toute la durée (base de données Geres).</p> <p>Vérifier le dernier rapport de déclaration A de la personne (base de données Gere) valable jusqu'au 31.12.9999.</p> <p>Si date d'arrivée (annonce d'événement) &gt; date d'arrivée Rapport d'annonce A</p> <p style="padding-left: 40px;">Si la date de départ (rapport d'annonce A) est disponible et la date d'arrivée (annonce d'événement) &gt; Date de départ (rapport d'annonce A)</p> <p style="padding-left: 80px;">➔ La règle génère une erreur. ou</p> <p style="padding-left: 40px;">Si la date de décès (rapport d'annonce A) est disponible et la date d'arrivée (annonce d'événement) &gt; Date de décès (rapport d'annonce A)</p> <p style="padding-left: 80px;">➔ La règle génère une erreur.</p>
Rapport d'erreur	La date d'arrivée corrigée doit être inférieure ou égale à une éventuelle date de décès ou de départ.
Nécessité	Obligatoire

Paramètres	-
Remarques	-

## 60. PR Règle 87 : si une date de départ existante est vide, la date de départ à corriger doit correspondre à la date de décès

PRNR	87
Nom	Si une date de départ existante est vide, la date de départ à corriger doit correspondre à la date de décès.
Description	<p>Si une date de départ existante est vide, la date de départ à corriger doit correspondre à la date de décès.</p> <p>Pour éviter qu'un déménagement ne soit contourné par une correction du rapport d'annonce (un déménagement doit être annoncé avec un événement Départ), la date de départ ne peut être remplie que si la personne a déjà une date de décès dans le registre des habitants. Dans ce cas, la date de départ peut être assimilée à la date de décès existante par un correctRe- porting.</p> <p>Les personnes qui sont entrées de manière erronée dans le registre des habitants suite à un Basedelivdery (devraient déménagé, mais sont considérées comme actives dans le registre des habitants) ne peuvent pas être corrigées avec cette règle activée.</p> <p>Si la réadmission d'une personne est annulée dans la version 3, les données doivent être rectifiées au moyen d'un événement Correction du rapport de déclaration. Cette correction entraînera des violations des règles 83, 87 et 88. Dans ce cas particulier, les règles 83, 87 et 88 doivent être ignorées.</p>
Conditions d'erreur	<p>Lire Personne sur toute la durée (base de données Geres).</p> <p>Vérifier le dernier rapport d'annonce A de la personne (base de données Geres) valable jusqu'au 31.12.9999. Si la date de départ (annonce d'événement) ≠ est vide et la date de départ (rapport d'annonce) A)= vide</p> <p style="padding-left: 20px;">Si date de décès (rapport de déclaration A) = vide La règle  <input type="checkbox"/> génère une erreur.</p> <p style="padding-left: 20px;">ou</p> <p style="padding-left: 20px;">Si date de décès (rapport d'annonce A)≠ Date de départ (annonce d'événement)  <input type="checkbox"/> La règle génère une erreur.</p> <p>Fin</p>
Message d'erreur	Si une date de départ existante est vide, la date de départ à corriger doit correspondre à la date de décès.

Nécessité	Facultatif
Paramètres	-
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et V3 ignorable

## 61. PR Règle 88 : la date de départ corrigée dans la déclaration ne peut pas être modifiée de plus de [x] mois

PRNR	88
Nom	La date de départ corrigée dans la déclaration ne peut pas être modifiée de plus de [x] mois.
Description	<p>La date de départ corrigée dans la déclaration peut être modifiée de [{0}] mois au maximum.</p> <p>La date de départ fournie dans l'événement est au maximum <math>\leq [x]</math> mois ou <math>\geq [x]</math> mois par rapport à la date de départ existante.</p> <p>Si la réadmission d'une personne est annulée dans la version 3, les données doivent être rectifiées au moyen d'un événement Correction du rapport de déclaration. Cette correction entraînera des violations des règles 83, 87 et 88. Dans ce cas particulier, les règles 83, 87 et 88 doivent être ignorées.</p>
Conditions d'erreur	<p>Vérifier le dernier rapport de déclaration A de la personne (base de données Gere) valable jusqu'au 31.12.9999.</p> <p>Si date de déménagement (annonce d'événement) &lt; Date de déménagement (rapport d'annonce A) - [x] mois ou</p> <p style="padding-left: 40px;">Date de départ (annonce d'événement) &gt; Date de départ (rapport d'annonce A) + [x] mois</p> <p>→ La règle génère une erreur.</p>
Message d'erreur	La date de départ corrigée dans la déclaration ne peut pas varier de plus de {0} mois.
Nécessité	Facultatif
Paramètres	Oui : par défaut 12
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable

## 62. PR Règle 89 : la date de départ corrigée doit être supérieure ou égale à la date d'arrivée ou de naissance existante

PRNR	89
Nom	La date de départ corrigée doit être supérieure ou égale à la date d'arrivée ou de naissance existante.
Description	La date de départ corrigée doit être supérieure ou égale à la date d'arrivée ou de naissance existante.
Conditions d'erreur	<p>Lire Personne sur toute la durée (base de données Geres).</p> <p>Vérifier le dernier rapport de déclaration A de la personne (base de données Gere) valable jusqu'au 31.12.9999.</p> <p>Si date de départ (annonce d'événement) &lt; Date de naissance de la personne (rapport d'annonce A)</p> <p>→ La règle génère une erreur. ou</p> <p>Si date de départ (annonce d'événement) &lt; Date d'arrivée de la personne (rapport d'annonce A)</p> <p>→ La règle génère une erreur.</p>
Rapport d'erreur	La date de départ corrigée doit être supérieure ou égale à la date d'arrivée ou de naissance existante.
Nécessité	Facultatif
Paramètres	-
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et V3 ignorable

## 63. PR Règle 90 : la date de départ corrigée doit être inférieure ou égale à la date de décès

PRNR	90
Nom	La date de départ corrigée doit être inférieure ou égale à la date de décès.
Description	La date de départ corrigée doit être inférieure ou égale à la date de décès.

Conditions d'erreur	<p>Lire Personne sur toute la durée (base de données Geres).</p> <p>Vérifier la dernière relation de déclaration A de la personne (base de données Gere) valable jusqu'au 31.12.9999.</p> <p>Si date de décès (rapport d'annonce A) ≠ vide et date de départ (annonce d'événement) &gt; date de décès (rapport d'annonce A)</p> <p>➔ La règle génère une erreur.</p>
Rapport d'erreur	La date de départ corrigée doit être inférieure ou égale à la date de décès.
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

## 64. PR Règle 91 : la date de départ corrigée doit se situer à moins de [x] jours dans le futur

PRNR	91
Nom	La date de départ corrigée doit se situer à moins de [x] jours dans le futur.
Description	La date de départ corrigée doit se situer à moins de {{0}} jours dans le futur.
Conditions d'erreur	<p>Lire Personne sur toute la durée (base de données Geres).</p> <p>Vérifier le dernier rapport de déclaration A de la personne (base de données Gere) valable jusqu'au 31.12.9999.</p> <p>Si date de déménagement (annonce d'événement) &gt; Date de déménagement Rapport d'annonce A et</p> <p style="padding-left: 40px;">Date de départ (annonce d'événement) &gt; Date du jour+ [x] jours</p> <p>➔ La règle génère une erreur.</p>
Message d'erreur	La date de départ corrigée doit se situer à moins de {0} jours dans le futur.
Nécessité	<b>Facultatif</b>
Paramètres	Oui : par défaut 100
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable

## 65. PR Règle 92 : une date de départ ne peut être supprimée que sur une personne ayant déménagé

PRNR	92
Nom	Une date de départ ne peut être supprimée que sur une personne ayant déménagé.
Description	<p>Une date de départ ne peut être supprimée que sur une personne qui a déménagé.</p> <p>Si une personne a réemménagé, elle ne devrait plus avoir de date de départ. Si c'est le cas, le déménagement précédent ne doit pas être supprimé.</p> <p>Remarque : la règle tire sa raison d'être du fait que de telles constellations existent dans la production (p. ex. Berne).</p>
Condition d'erreur	<p>Lire Personne sur toute la durée (base de données Geres).</p> <p>Vérifier le dernier rapport de déclaration A de la personne (base de données Gere) valable jusqu'au 31.12.9999.</p> <p>Si date de départ (annonce d'événement)= vide et Date de départ (rapport d'annonce A)≠ vide et statut de la personne= actif</p> <p> La règle génère une erreur.</p>
Rapport d'erreur	Une date de départ ne peut être supprimée que sur une personne qui a déménagé.
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

## 66. PR Règle 93 : une date de départ ne peut être supprimée que si la personne n'a pas de date de décès dans le registre des habitants

PRNR	93
Nom	Une date de départ ne peut être supprimée que si la personne n'a pas de date de décès dans le registre des habitants.
Description	Une date de départ ne peut être supprimée que si la personne n'a pas de date de décès dans le registre des habitants.

Conditions d'erreur	<p>Lire Personne sur toute la durée (base de données Geres).</p> <p>Vérifier le dernier rapport de déclaration A de la personne (base de données Gere) valable jusqu'au 31.12.9999.</p> <p>Si date de départ (annonce d'événement)= vide et Date de départ (rapport d'enregistrement A)≠ vide et date de décès (rapport d'enregistrement B) nis A)≠ vide</p> <p> La règle génère une erreur.</p>
Rapport d'erreur	Une date de départ ne peut être supprimée que si la personne n'a pas de date de décès dans le registre des habitants.
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

## 67. PR Règle 94 : la date de naissance corrigée ne peut être antérieure de plus de [x] ans à une éventuelle date de décès ou à la date du jour.

PRNR	94
Nom	La date de naissance corrigée doit être antérieure de [x] ans au maximum à une éventuelle date de décès ou à la date du jour.
Description	<p>La date de naissance corrigée doit être antérieure de [{0}] ans au maximum à une éventuelle date du jour ou à la date du jour.</p> <p>Pour une personne décédée, il ne doit pas s'écouler plus de [x] ans entre la date de naissance corrigée et la date de décès.</p> <p>Pour une personne active, il ne doit pas s'écouler plus de [x] ans entre la date du jour et la date de naissance corrigée.</p>

Conditions d'erreur	<p>Lire Personne sur toute la durée (base de données Geres).</p> <p>Vérifier le dernier rapport de déclaration A de la personne (base de données Gere) valable jusqu'au 31.12.9999.</p> <p>Si date de décès (rapport d'annonce A) ≠ vide et Date de naissance (annonce de l'événement) &lt; Date de décès (rapport d'annonce A) - [x] Années</p> <p>→ La règle génère une erreur. ou</p> <p>Si date de décès (rapport d'annonce A) = vide et date de naissance (annonce d'événement) &lt; date du jour - [x] ans</p> <p>→ La règle génère une erreur.</p>
Rapport d'erreur	La date de naissance corrigée ne doit pas être antérieure de plus de {0} ans à une éventuelle date du jour, respectivement à la date du jour.
Nécessité	Facultatif
Paramètres	Oui : Défaut 125
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable

## 68. PR Règle 95 : la date de naissance corrigée doit être inférieure ou égale à la date du jour

PRNR	95
Nom	La date de naissance corrigée doit être inférieure ou égale à la date du jour.
Description	<p>La date de naissance corrigée doit être inférieure ou égale à la date du jour.</p> <p>La date de naissance ne peut être corrigée que dans le passé ou jusqu'à la date du jour.</p>
Conditions d'erreur	<p>Lire Personne sur toute la durée (base de données Geres).</p> <p>Vérifier le dernier rapport de déclaration A de la personne (base de données Gere) valable jusqu'au 31.12.9999.</p> <p>Si date de naissance (déclaration d'événement) &gt; Date du jour</p> <p>→ La règle génère une erreur.</p>
Message d'erreur	La date de naissance corrigée doit être inférieure ou égale à la date du jour.
Nécessité	Obligatoire

Paramètres	-
Remarques	-

## 69. PR Règle 96 : La date de naissance corrigée doit être comprise dans la période active de la personne (pas de décalage après un départ ou un décès).

PRNR	96
Nom	La date de naissance corrigée doit être comprise dans la période active de la personne (pas de décalage après un départ ou un décès).
Description	<p>La date de naissance corrigée doit être comprise dans la période active de la personne (pas de déplacement derrière un départ ou un décès).</p> <p>Si une date de naissance est reportée à une date ultérieure, cela ne peut se faire que pendant la période où la personne est active dans la commune.</p>
Condition d'erreur	<p>Lire Personne sur toute la durée (base de données Geres).</p> <p>Vérifier le dernier rapport de déclaration A de la personne (base de données Gere) valable jusqu'au 31.12.9999.</p> <p>Si date de décès (rapport de déclaration A) ≠ vide et date de décès &lt; Date de naissance (déclaration d'événement)</p> <p>➡ La règle génère une erreur.</p> <p>ou</p> <p>Si date de départ (rapport d'annonce A) ≠ vide et Date de départ &lt; Date de naissance (annonce d'événement)</p> <p>➡ La règle génère une erreur.</p>
Rapport d'erreur	La date de naissance corrigée doit être comprise dans la période active de la personne (pas de déplacement derrière un départ ou un décès).
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

## 70. PR Règle 97 : la date de naissance corrigée doit être inférieure ou égale à la date d'arrivée existante

PRNR	97
Nom	La date de naissance corrigée doit être inférieure ou égale à la date d'arrivée existante.
Description	<p>La date de naissance corrigée doit être inférieure ou égale à la date d'arrivée existante.</p> <p>Avec la condition "Vérifier la dernière relation d'enregistrement A de la personne (base de données Geres) valable jusqu'au 31.12.9999", seule la date d'emménagement la plus récente est vérifiée ; si une personne a déménagé puis réemménagé, le contrôle ne porte pas sur la première date d'emménagement, mais uniquement sur la date de réemménagement.</p>
Conditions d'erreur	<p>Lire Personne sur toute la durée (base de données Geres).</p> <p>Vérifier la dernière relation d'annonce A de la personne (base de données Gere) valable jusqu'au 31.12.9999. Si date de naissance (annonce d'événement) &gt; date de naissance (relation d'annonce A) et Date de naissance (annonce d'événement) &gt; Date d'arrivée (rapport d'annonce A)</p> <p> La règle génère une erreur.</p>
Message d'erreur	La date de naissance corrigée doit être inférieure ou égale à la date d'arrivée existante.
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

## 71. PR Règle 98 : la date de décès corrigée doit être supérieure ou égale à la date de naissance existante

PRNR	98
Nom	La date de décès corrigée doit être supérieure ou égale à la date de naissance existante.
Description	La date de décès corrigée doit être supérieure ou égale à la date de décès existante.

Conditions d'erreur	<p>Lire Personne sur toute la durée (base de données Geres).</p> <p>Vérifier le dernier rapport de déclaration A de la personne (base de données Gere) valable jusqu'au 31.12.9999.</p> <p>Si date de décès (annonce d'événement) &lt; Date de naissance (rapport d'annonce A)</p> <p> La règle génère une erreur.</p>
Message d'erreur	La date de décès corrigée doit être supérieure ou égale à la date de décès existante.
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

## 72. PR Règle 99 : la date de décès corrigée doit être supérieure ou égale à la date d'arrivée existante

PRNR	99
Nom	La date de décès corrigée doit être supérieure ou égale à la date d'arrivée existante.
Description	La date de décès corrigée doit être supérieure ou égale à la date d'arrivée existante.
Conditions d'erreur	<p>Lire Personne sur toute la durée (base de données Geres).</p> <p>Vérifier le dernier rapport de déclaration A de la personne (base de données Gere) valable jusqu'au 31.12.9999.</p> <p>Si date de décès (annonce d'événement) &lt; Date d'arrivée (rapport d'annonce A)</p> <p> La règle génère une erreur.</p>
Message d'erreur	La date de décès corrigée doit être supérieure ou égale à la date d'arrivée existante.
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

### 73. PR Règle 100 : la date de décès corrigée doit être inférieure ou égale à la date du jour

PRNR	100
Nom	La date de décès corrigée doit être inférieure ou égale à la date du jour.
Description	La date de décès corrigée doit être inférieure ou égale à la date du jour.
Condition d'erreur	Si date de décès (annonce d'événement) > Date du jour  La règle génère une erreur.
Message d'erreur	La date de décès corrigée doit être inférieure ou égale à la date du jour.
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

### 74. PR Règle 101 : Si la date de départ est fournie, le lieu de départ doit également être fourni.

PRNR	101
Nom	Si la date de départ est fournie, le lieu de départ doit également être fourni.
Description	Si la date de départ est fournie, le lieu de départ doit également être fourni.
Conditions d'erreur	Si date de déménagement (annonce d'événement) ≠ vide et lieu de déménagement (annonce d'événement) = vide  La règle génère une erreur.
Message d'erreur	Si la date de départ est fournie, le lieu de départ doit également être fourni.
Nécessité	<b>Facultatif</b>
Paramètres	-
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable

## 75. PR Règle 102 : si le lieu de départ est fourni, la date de départ doit l'être aussi

PRNR	102
Nom	Si le lieu de départ est fourni, la date de départ doit également être fournie.
Description	Si le lieu de départ est fourni, la date de départ doit également être fournie.
Conditions d'erreur	Si date de déménagement (annonce d'événement)= vide et lieu de déménagement (annonce d'événement) ≠ vide   La règle génère une erreur.
Message d'erreur	Si le lieu de départ est fourni, la date de départ doit également être fournie.
Nécessité	Facultatif
Paramètres	-
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable

## 76. PR Règle 112 : l'événement ne peut pas être exécuté en raison d'une erreur de programme

PRNR	112
Nom	L'événement ne peut pas être exécuté en raison d'une erreur de programme
Description	L'événement ne peut actuellement pas être exécuté en raison d'une erreur de programme dans cet événement. Dès que le problème technique de programme aura été résolu, le message pourra être répété.  Cette règle n'a pas de contrôle technique, mais empêche dans tous les cas le traitement d'une seule déclaration d'événement. Elle est utilisée en cas d'erreur de programme et si une déclaration d'événement ne doit pas être traitée.
Condition d'erreur	Non spécialisé. Est défini manuellement en cas d'erreur de programme   La règle génère une erreur.
Message d'erreur	L'événement ne peut actuellement pas être exécuté en raison d'une erreur de programme dans cet événement. Dès que le problème technique de programme aura été résolu, le message pourra être répété.

Nécessité	Obligatoire
Paramètres	-
Remarques	-

## 77. PR Règle 113 : une seule nationalité peut être fournie dans la déclaration

PRNR	113
Nom	Une seule nationalité peut être fournie dans la déclaration
Description	Vérifie si la déclaration exactement une nationalité, bien que le schéma autorise plusieurs nationalités.
Conditions d'erreur	Le message contient plusieurs nationalités  La règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	Une seule nationalité peut être déclarée dans la déclaration : Nationalités "{0}".
Nécessité	Obligatoire
Paramètres	-
Remarques	-

## 78. PR Règle 114 : seule la "date de décès de" (deathPeriod dateFrom) peut être déclarée dans le message

PRNR	114
Nom	Seule la "date de décès de" (deathPeriod dateFrom) peut être déclarée dans la déclaration.
Description	Vérifie si seule la date de décès valable à partir du remplit dans la déclaration. La date de décès valable jusqu'au ne doit pas être fournie.
Conditions d'erreur	Le message contient une date de décès valable jusqu'au La  règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	Seule la "date de décès du" (deathPeriod dateFrom) peut être déclarée dans la déclaration : Date de décès jusqu'au (deathPeriod dateTo) : "{0}".

Nécessité	Obligatoire
Paramètres	-
Remarques	-

## 79. PR Règle 115 : la date de fin de validité doit être supérieure ou égale à la date de début de validité.

PRNR	115
Nom	La date de fin de validité doit être supérieure ou égale à la date de début de validité.
Description	Vérifie si, dans la mesure où un début de validité et une fin de validité ont été indiqués dans la déclaration pour un fait, la fin de validité est >= à la fin de validité.
Condition d'erreur	Le message contient un début de validité et une fin de validité pour une circonstance donnée. Si valable à partir de non vide et valable jusqu'à non vide et valable jusqu'à < valable à partir de  La règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	Date de fin de validité doit être supérieure ou égale à la date de début de validité : "{0}".
Nécessité	Obligatoire
Paramètres	-
Remarques	-

## 80. PR Règle 116 : la date de naturalisation doit être identique à la date d'événement pour tous les lieux d'origine

PRNR	116
Nom	La date de naturalisation doit être identique à la date de l'événement pour tous les lieux d'origine.
Description	Vérifie si, pour les lieux d'origine livrés, la date de naturalisation par lieu d'origine correspond à la date de l'événement (date d'événement).

Condition d'erreur	Vérifier pour chaque lieu d'origine fourni dans l'événement : Si la date de naturalisation n'est pas égale à la date de l'événement  La règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	Pour tous les lieux d'origine de la déclaration, la date de naturalisation doit être identique à la date d'événement : date d'événement "{0}", dates de naturalisation "{1}".
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

## 81. PR Règle 117 : le nouvel identifiant de la commune doit être unique dans la commune

PRNR	117
Nom	Le nouvel identifiant communal doit être unique dans la commune
Description	Vérifie qu'en cas de correction ou de modification de l'identifiant de la commune "localPersonId", le nouveau localPersonId ne sera pas présent deux fois dans la commune.
Condition d'erreur	Vérifier si le localPersonId du personIdentificationAfter existe déjà dans le registre des habitants.  La règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	Le nouvel identifiant communal doit être unique dans la commune : Identificateur communal "{0}".
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

## 82. PR Règle 118 : le type d'identification du partenaire doit correspondre au type d'adresse de distribution

PRNR	118
Nom	Le type d'identification du partenaire doit correspondre au type d'adresse de livraison
Description	Vérifie si, pour un événement Contact, l'identification du partenaire et l'adresse sont du même type.
Condition d'erreur	<p>Vérifier ContactData :</p> <p>Si contactDatelIdentification= type personIdentification ou type personIdentificationPartner et contactAdress= Organisation La règle génère une   erreur.</p> <p>Si contactDatelIdentification= type partnerIdOrganisation et contactAdress =            personne   La règle génère une erreur.</p>
Rapport d'erreur	Informations de livraison : identificationType doit correspondre à mailAddressType. identificationType : "{0}", mailAddressType : "{1}".
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

## 83. PR Règle 119 : au moins une relation parentale doit être déclarée dans l'événement

PRNR	119
Nom	Au moins une relation parentale doit être déclarée dans l'événement
Description	Il doit y avoir au moins une relation parentale dans l'événement.
Condition d'erreur	<p>Si aucune relation parentale n'est présente dans la déclaration   La règle génère une erreur.</p>
Message d'erreur	Il doit y avoir au moins une relation parentale dans l'événement.
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-

Remarques	-
-----------	---

#### 84. PR Règle 120 : l'adresse du partenaire dans la déclaration doit correspondre à l'adresse dans le registre des habitants

PRNR	120
Nom	L'adresse du partenaire dans la déclaration doit correspondre à l'adresse dans le registre des habitants.
Description	<p>Si le partenaire est présent dans l'événement en tant qu'habitant de la même commune dans le registre des habitants et qu'une adresse fournie pour le partenaire, les adresses doivent correspondre.</p> <p>A partir de la version 19.10-sp1, le numéro d'appartement n'est plus contrôlé.</p>
Condition d'erreur	<p>Vérifier si une relation de partenaire (maritalRelationship) a été fournie avec une annonce dans la déclaration.</p> <p>Si oui, vérifier si le partenaire a un rapport d'inscription dans le registre des habitants de la même commune.</p> <p>Si oui, vérifier si l'adresse dans le registre des habitants est la même que l'adresse dans la déclaration.</p> <p>Si l'adresse présente des différences Règle  génère une erreur</p>
Rapport d'erreur	L'adresse du partenaire dans la déclaration doit correspondre à l'adresse de la même personne dans la commune.
Nécessité	Obligatoire
Paramètres	-
Remarques	-

#### 85. PR Règle 121 : toutes les données effectives fournies dans l'événement doivent correspondre à la date effective (date principale)

PRNR	121
Nom	Toutes les données effectives fournies dans l'événement doivent correspondre à la date effective (date principale).

Description	<p>Toutes les données effectives fournies dans l'événement doivent correspondre à la date effective (date principale).</p> <p>Cela concerne aujourd'hui les événements suivants et leurs dates</p>	
	Événement	Date professionnelle (date principale) / autres données techniques
	Naissance	<p>Cas particulier : lors d'une naissance, l'eventDate doit être pris en compte si la date de naissance n'est pas complète (ceci pour la raison que la dateOfBirth (o) peut également être livrée sous forme d'AAAA ou d'AAAA-MM). Si la date de naissance est complète, celle-ci peut être utilisée.</p>
	Transformation Rapport de déclaration	<p>arrivalDate (o)</p> <p>residenceTypeValidFrom (f)</p>
Conditions d'erreur	<p>Date effective (date principale) (déclaration d'événement) ≠ Autre date effective fournie Date (message d'événement) 0 - n La → règle génère une erreur.</p>	
Message d'erreur	<p>Toutes les données fonctionnelles fournies dans l'événement doivent correspondre à la date fonctionnelle (date principale) Date fonctionnelle (date principale) : "{0}" "{1}" ; "{2}".</p>	
Nécessité	<p><b>Obligatoire</b></p>	
Paramètres	<p>-</p>	
Remarques	<p>-</p>	

## 86. PR Règle 122 : Toutes les données professionnelles fournies dans l'événement doivent être <= être la date effective (date principale)

PRNR	122		
Nom	Toutes les données effectives livrées dans l'événement doivent être <= à la date effective (date principale).		
Description	Toutes les données effectives fournies dans l'événement doivent être inférieures ou égales à la date effective (date principale).		
	Cela concerne aujourd'hui les événements suivants et leurs dates		
	Événement	Date professionnelle (date principale)	autres données techniques
	Arrivée	arrivalDate (o)	nameValidFrom (f), dateOfBirth (o), religionValidFrom (f), dateOfMaritalStatus (f), separationValidFrom (f), nationality- ValidFrom (f), naturalizationDate (f), residencePermitValid- From (f), dataLockValidFrom(f), paperLockValidFrom(f), pa- rentalRelationship :relationshipValidFrom (f), guardianMea- sureValidFrom (o), armedForcesValidFrom (f), civilDefense- ValidFrom (f), fireServiceValidFrom (f) healthInsuranceValid- From (f), matrimonialInheritanceArrangementValidFrom (f), movingDate (f)
	Conversion du revenu de la déclaration	arrivalDate (o)	nameValidFrom (f), dateOfBirth (o), religionValidFrom (f), dateOfMaritalStatus (f), separationValidFrom (f), nationality- ValidFrom (f), naturalizationDate (f), residencePermitValid- From (f), dataLockValidFrom(f), paperLockValidFrom(f), pa- rentalRelationship :relationshipValidFrom (f), guardianMea- sureValidFrom (o), armedForcesValidFrom (f), civilDefense- ValidFrom (f), fireServiceValidFrom (f) healthInsuranceValid- From (f), matrimonialInheritanceArrangementValidFrom (f), movingDate (f)
	Catégorie d'étrangers	residencePer- avecValid- From (f)	entryDate (f)
	Modification de l'autorité parentale		relationshipValidFrom (f)
1-PersonBase-delivery (migration)	eventDatum (pas de date fonctionnelle spécifique)	nameValidFrom (f), dateOfBirth (o), religionValidFrom (f), dateOfMaritalStatus (f), separationValidFrom (f), nationality- ValidFrom (f), naturalizationDate (f), residencePermitValid- From (f), dataLockValidFrom(f), paperLockValidFrom(f), arrivalDate (o), movingDate (f),	

			parentalRelationship:relationshipValidFrom (f), guardian-MeasureValidFrom (o), armedForcesValidFrom (f), civilDefenseValidFrom (f), fireServiceValidFrom (f) healthInsuranceValidFrom (f), matrimonialInheritanceArrangement-ValidFrom (f)
Conditions d'erreur	Date effective (date principale) (déclaration d'événement) < autre date effective fournie (déclaration d'événement) 0 - n → La règle génère une erreur.		
Message d'erreur	Toutes les données fonctionnelles fournies dans l'événement doivent être inférieures ou égales à la date fonctionnelle (date principale) : Date effective (date principale) : "{0}" "{1}" ;		
Nécessité	<b>Obligatoire</b>		
Paramètres	-		
Remarques	Comme indiqué sous Nécessaire, la règle est obligatoire. En raison de <a href="#">! NGT-340</a> - Adaptation de la règle 122 FERMÉE, la règle pour l'événement 23 (rapport de déclaration de conversion) a été configurée avec script sur ignorable.		

## 87. PR Règle 123 : la date effective doit être présente dans la déclaration

PRNR	123								
Nom	La date effective doit être présente dans la déclaration								
Description	<p>La date effective (date principale) doit être fournie dans l'événement. Ceci est vérifié pour les événements dont la date effective (date principale) est facultative selon le schéma.</p> <p>Dans la version eCH-0020V3, les données spécialisées sont connues lors des événements suivants :</p> <table border="1"> <tr> <td>Événement</td> <td>Date professionnelle (date principale)</td> </tr> <tr> <td>Naturalisation des étrangers</td> <td>Date de naturalisation (naturalizationDate)</td> </tr> <tr> <td>Naturalisation des Suisses dans la commune</td> <td>Date de naturalisation (naturalizationDate)</td> </tr> <tr> <td>Libération des droits de cité de la commune</td> <td>Date d'expatriation (expatriationDate)</td> </tr> </table>	Événement	Date professionnelle (date principale)	Naturalisation des étrangers	Date de naturalisation (naturalizationDate)	Naturalisation des Suisses dans la commune	Date de naturalisation (naturalizationDate)	Libération des droits de cité de la commune	Date d'expatriation (expatriationDate)
Événement	Date professionnelle (date principale)								
Naturalisation des étrangers	Date de naturalisation (naturalizationDate)								
Naturalisation des Suisses dans la commune	Date de naturalisation (naturalizationDate)								
Libération des droits de cité de la commune	Date d'expatriation (expatriationDate)								

Retrait de la nationalité suisse	Date de début de validité (undoSwissValidFrom)
Modification du droit de cité	Date de naturalisation (naturalizationDate)
Mariage	Date d'état civil (dateOfMaritalStatus)
Enregistrement du partenariat	Date d'état civil (dateOfMaritalStatus)
Séparation	Date de séparation (separationValidFrom)
Annulation de la séparation	Date valable jusqu'à la séparation (separationValid- Till)
Annuler la déclaration d'absence	Annulation Déclaration d'absence valable à partir du (undo-MissingValidFrom)
Changement de nom	Nom valide à partir de (nameValidFrom)
Déménagement (au sein de la commune)	Date de déménagement (movingDate)
Adresse d'envoi	Informations de livraison valables de (contactValid- From)
Changement de confession	Confession valable à partir du (religionValidFrom)
Levée de la mesure de protection de l'enfant et de l'adulte	Valable à partir de l'information (undoGuardianValidFrom)
Changement de mesure de protection de l'enfant et de l'adulte	Mesure valable à partir du (changeGuardianValidFrom)
Changement de nationalité	Données de nationalité valables à partir de (nationalityValidFrom)
Catégorie d'étrangers	Catégorie d'étranger valable à partir du (residencePermit-ValidFrom)
Modification du verrouillage des données	Verrouillage des données valable à partir de (dataLockValidFrom)
Modification du blocage des écrits	Verrouillage des polices valable à partir de (paperLockValidFrom)
Modifier les obligations militaires	Données relatives aux obligations militaires valables à partir du (arme- dForcesValidFrom)
Modifier les données du service civil	Données relatives à l'obligation de servir dans la protection civile valables à partir du (ci- vilDefenseVaildFrom)
Modifier les obligations de service militaire	Données relatives aux obligations militaires valables à partir du (fireSer- viceVaildFrom)

	Modifier les données de l'assurance maladie	Données d'assurance maladie valables à partir du (healthInsuranceVaildFrom)
	Modifier les accords sur les biens et/ou les droits de succession	Convention matrimoniale et/ou successorale en vigueur (matrimonialInheritanceArrangementVaild- From)
Condition d'erreur	Si la date effective n'est pas présente dans la déclaration ou si elle est vide La règle  génère une erreur.	
Rapport d'erreur	La date effective doit être présente dans le message : {0}	
Nécessité	Facultatif	
Paramètres	-	
Remarques	-	

## 88. PR Règle 124 : Tous les lieux d'origine déclarés doivent figurer dans le répertoire historique des lieux d'origine

PRNR	124
Nom	Tous les lieux d'origine déclarés doivent figurer dans le répertoire historique des lieux d'origine.
Description	Tous les lieux d'origine livrés doivent être trouvés dans le répertoire historique des lieux d'origine, même s'ils ne sont plus bienveillants aujourd'hui.
Condition d'erreur	<p>Lire Personne (déclaration d'événement).</p> <p>Si la personne est suisse</p> <p style="padding-left: 20px;">Lire lieu d'origine de la personne (déclaration d'événement)(la validité du lieu d'origine dans l'annuaire des lieux d'origine n'est pas pertinente)</p> <p style="padding-left: 20px;">Pour chaque lieu d'origine déclaré</p> <p style="padding-left: 20px;">Lire l'annuaire historisé des lieux d'origine avec les données du lieu d'origine de la personne</p> <p style="padding-left: 40px;">Si le lieu d'origine de la personne n'existe pas dans le répertoire des lieux d'origine (qu'il soit actif ou inactif)</p> <p style="padding-left: 20px;"> La règle génère une erreur.</p> <p style="padding-left: 20px;">Fin</p> <p>Fin</p>

Rapport d'erreur	Tous les lieux d'origine annoncés doivent être présents dans le répertoire historique des lieux d'origine. Nom "{0}", canton "{1}", numéro de lieu d'origine Infostar "{2}".
Nécessité	Obligatoire
Paramètres	-
Remarques	-

## 89. PR Règle 125 : les événements pour lesquels un canton ne dispose pas de base légale sont rejetés

PRNR	125
Nom	Les événements pour lesquels un canton n'a pas de base légale sont renvoyés
Description	<p>Les événements pour lesquels un canton ne dispose pas de base légale sont renvoyés.</p> <p>Cette règle n'effectue pas de contrôle technique, mais empêche dans tous les cas le traitement d'une annonce d'événement individuelle. Elle est utilisée lorsqu'il n'existe pas de base légale pour un événement dans un canton. Dans ce cas, la règle doit être activée pour l'événement.</p>
Condition d'erreur	<p>Pas d'information technique. Est activé pour chaque événement qui n'a pas de base légale dans le canton.</p> <p>➔ La règle génère une erreur.</p>
Message d'erreur	Selon la base légale cantonale, l'annonce "{0}" ne doit pas être transmise au registre cantonal des personnes. Si vous avez des questions, adressez-vous au service cantonal compétent.
Nécessité	Facultatif
Paramètres	-
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable

## 90. PR Règle 126 : Les champs pour lesquels un canton n'a pas de base légale ne peuvent pas être mis en mémoire.

PRNR	126
Nom	Les champs pour lesquels un canton n'a pas de base légale ne peuvent pas être mis en mémoire.
Description	<p>Les événements avec des attributs pour lesquels un canton ne dispose pas de base légale sont refusés.</p> <p>Cette règle ne pas à un examen technique, mais empêche dans tous les cas que les attributs qui n'ont pas de base légale ne soient pas persistés dans le registre cantonal des personnes.</p> <p>La règle est activée pour tous les événements et ne peut pas être configurée et mutée via l'interface utilisateur graphique (y compris le niveau d'erreur).</p> <p>Dans une Property, il est possible de définir tous les attributs pour lesquels il n'existe pas de base légale dans le canton et qui ne peuvent pas être mis en mémoire.</p> <p>Si aucun attribut n'est configuré, aucun attribut n'est vérifié. Cela correspond à la configuration de base livrée.</p> <p>Les attributs suivants peuvent être configurés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• RELIGION_VALID_FROM</li> <li>• CONTACT_VALID_FROM</li> <li>• SEPARATION_VALID_UNTIL</li> <li>• OFFICIAL_PROOF_OF_MARITAL_STATUS</li> <li>• PLACE_OF_MARRIAGE</li> <li>• IDE</li> <li>• OCCUPATION_VALID_FROM</li> <li>• OCCUPATION_VALID_UNTIL</li> <li>• EMPLOYEUR</li> <li>• PLACE_OF_WORK</li> <li>• PLACE_OF_EMPLOYER</li> <li>• NAME_OFFICIALLY_APPROVED (à partir du nom de la mère/du père)</li> <li>• NOM_VALID_FROM</li> <li>• FOREIGN_PASSPORT_NAME (y compris declaredForeignName)</li> <li>• FOREIGN_PASSPORT_FIRSTNAME (y compris declaredForeignName)</li> <li>• RESIDENCE_PERMIT_ENTRY_DATE</li> <li>• RESIDENCE_PERMIT_VALID_FROM</li> </ul>

- PLACE\_OF\_DEATH
- DATA\_LOCK
- DATA\_LOCK\_VALID\_FROM
- DATA\_LOCK\_VALID\_UNTIL
- PAPER\_LOCK
- PAPER\_LOCK\_VALID\_FROM
- PAPER\_LOCK\_VALID\_UNTIL
- NATIONALITÉ\_VALID\_FROM
- MATRIMONIAL\_INHERITANCE\_AGREEMENT\_DATA
- HEALTH\_INSURANCE\_DATA
- FIRE\_SERVICE\_DATA
- CIVIL\_DEFENSE\_DATA
- ARMED\_FORCES\_DATA
- LANGUE\_DE\_CORRESPONDANCE
- TITLE
- SALUTATION (MrMrs)
- RESTRICTED\_VOTING\_RIGHT
- HISTORY\_MUNICIPALITY\_ID
- PLACE\_OF\_ORIGIN\_ID
- MARITAL\_RELATIONSHIP
- PARENTAL\_RELATIONSHIP
- GUARDIAN\_RELATIONSHIP
- GUARDIAN\_RELATIONSHIP\_VALID\_FROM

Les attributs configurés sont visibles sur la page Paramètres de configuration dans l'onglet AppConfig (Databas Properties).

La configuration des attributs se fait via des scripts SQL.

Le script peut être commandé auprès de Bedag. Un exemple de script a été publié dans les notes de la version 18.04.

#### Condition d'erreur

Non spécialisé. Activé pour chaque événement.

Il est vérifié si l'événement des attributs qui ne peuvent pas être fournis selon la liste de propriétés configurée.

Si tel est le cas

 La règle génère une erreur.

Message d'erreur	Le message "{0}" contient des caractères dont la transmission au registre cantonal des personnes n'est pas autorisée par la législation cantonale. Pour toute question, veuillez vous adresser au service cantonal compétent. Les caractéristiques suivantes sont concernées : "{1}".
Nécessité	Facultatif
Paramètres	Oui : valeurs voir description
Remarques	Configuration de base sur RuleEvent activée pour les cantons et ignorable

## 91. PR Règle 127 : une relation d'annonce doit impérativement être annoncée dans l'événement.

PRNR	127
Nom	Un rapport de déclaration doit impérativement être déclaré dans l'événement.
Description	<p>La règle vérifie s'il existe un rapport de déclaration (hasMainResidence/hasSecondaryResidence/hasOtherResidence) dans la déclaration, si un rapport de déclaration est prévu pour cet événement.</p> <p>Cette règle est nécessaire parce que l'événement Naissance permet une naissance sans relation de déclaration.</p>
Condition d'erreur	<p>Si aucun rapport de déclaration n'existe dans la déclaration</p> <p>→ La règle génère une erreur.</p>
Rapport d'erreur	Il faut impérativement déclarer un rapport de déclaration dans l'événement.
Nécessité	Facultatif
Paramètres	-
Remarques	-

## 92. PR Règle 128 : Les relations doubles ne sont pas autorisées

PRNR	128
Nom	Les relations doubles ne sont pas autorisées

Description	La règle vérifie si, dans un événement, des relations parentales ou des relations de protection de l'enfant et de l'adulte sont déclarées à double.
Condition d'erreur	<p>Si des relations de protection de l'enfant et de l'adulte sont annoncées dans l'événement, vérifier s'il existe des relations de protection de l'enfant et de l'adulte en double. Si oui</p> <p> La règle génère une erreur.</p> <p>Si des relations parentales sont signalées dans l'événement, vérifier s'il y a des relations parentales en double. Si oui</p> <p> La règle génère une erreur.</p>
Rapport d'erreur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les doubles relations parentales ne sont pas autorisées. Relation parentale dupliquée : Type de relation : {0}, Id commune du partenaire : {1}.</li> <li>• Les doubles relations de protection de l'enfant et de l'adulte ne sont pas autorisées. Duplicata de la relation de protection de l'enfant et de l'adulte : Type de relation : {0}, Commune Id du partenaire : {1}</li> </ul>
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

### 93. PR Règle 129 : Toutes les données spécialisées fournies dans l'événement doivent être supérieures ou égales au 01.01.1900.

PRNR	129
Nom	Toutes les données effectives fournies dans l'événement doivent être supérieures ou égales au 01.01.1900.
Description	Toutes les données spécifiques fournies dans l'événement doivent être supérieures ou égales au 01/01/1900.
Conditions d'erreur	Si la date effective n'est pas vide et < 01.01.1900 La règle génère une  erreur.
Message d'erreur	Toutes les données effectives livrées dans l'événement doivent être supérieures ou égales au 01.01.1900. {0}.
Nécessité	<b>Obligatoire</b>

Paramètres	-
Remarques	-

## 94. PR Règle 131 : les étrangers ne peuvent pas avoir de lieu d'origine

PRNR	131
Nom	Les étrangers ne peuvent pas avoir de lieu d'origine
Description	Vérifie qu'aucune personne de nationalité et de lieu d'origine étrangers n'est livrée.
Conditions d'erreur	La déclaration est l'arrivée, la naissance ou la transformation du rapport de déclaration. La déclaration émane d'une personne étrangère et comporte au moins un point d'origine.  La règle génère une erreur.
Message d'erreur	Les personnes de nationalité étrangère ne peuvent pas avoir de lieu d'origine.
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

## 95. PR Règle 132 : Les Suisses ne peuvent pas avoir de catégorie d'étrangers

PRNR	132
Nom	Les Suisses ne peuvent pas avoir de catégorie d'étrangers
Description	Vérifie qu'aucune personne de nationalité suisse et de catégorie étrangère n'est livrée. La règle vérifie si une catégorie d'étrangers est présente dans un événement d'arrivée, de naissance ou de transformation du statut d'enregistrement d'une personne suisse.
Condition d'erreur	La déclaration est l'arrivée, la naissance ou la transformation du rapport de déclaration. La déclaration est faite par une personne suisse et a une catégorie d'étrangers définie  La règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	Les personnes de nationalité suisse ne peuvent pas avoir de catégorie d'étranger.
Nécessité	<b>Obligatoire</b>

Paramètres	-
Remarques	-

## 96. PR Règle 133 : Une date de départ ne peut être supprimée que si une annonce de départ a été préalablement annulée.

PRNR	133
Nom	Une date de départ ne peut être supprimée que si une annonce de départ a été annulée au préalable.
Description	Si une date de départ est supprimée, cela peut se faire que si une déclaration de départ a été annulée auparavant.
Conditions d'erreur	<p>Lire Personne sur toute la durée (base de données GERES).</p> <p>Vérifier la dernière relation d'enregistrement de la personne (base de données GERES) valable jusqu'au 31.12.9999.</p> <p>Si date de départ (annonce d'événement)= vide et        Date de départ (résident)≠ vide        Vérifier si un événement d'annulation pour un déménagement a été traité avec succès pour la personne au cours des 14 derniers jours.        Si aucun événement d'annulation de départ traité n'est trouvé</p> <p> La règle génère une erreur.</p>
Rapport d'erreur	Une date de départ ne peut être supprimée que si une annonce d'annulation de départ a été traitée au préalable.
Nécessité	Facultatif
Paramètres	-
Remarques	-

## 97. PR Règle 134 : Enregistrement du partenariat uniquement possible avec un état civil autorisé et un partenaire propre

PRNR	134
Nom	Enregistrement du partenariat uniquement possible avec un état civil autorisé et un partenaire propre

Description	<p>L'état civil précédent de la personne annoncée est "célibataire", "non marié(e)", "divorcé(e)", "partenariat dissous" ou "veuf(ve)".</p> <p>Si le partenaire indiqué dans l'événement est présent dans le RREG et que celui-ci présente l'état civil "partenariat enregistré" et qu'un partenaire est indiqué pour ce dernier, le partenaire doit correspondre à la personne annoncée dans l'événement.</p>
Condition d'erreur	<p>Etat civil de la personne 'Pers1' (personne dans l'annonce d'événement)= "marié" ou "partenariat enregistré".</p> <p>→ La règle génère une erreur. ou</p> <p>Partenaire 'Pers2' (annonce d'événement / partenaire, si existant) dans le RREG a un état civil ("partenariat enregistré") et relation de partenaire 'Pers2' dans le RREG ≠ vide et partenaire de la relation de partenaire (Pers2) ≠ Pers1 -&gt; la règle génère une erreur</p> <p>→ La règle génère une erreur. ou</p> <p>Partenaire 'Pers2' (annonce d'événement / partenaire, si existant) dans le RREG a l'état civil ("marié")</p> <p>→ La règle génère une erreur.</p>
Message d'erreur	<p>Inscription du partenariat uniquement possible pour les personnes dont l'état civil est "célibataire", "non marié", "divorcé", "partenariat dissous" ou "veuf" et dont le partenaire est propre. Etat civil de la personne : "{0}" ; Etat civil du partenaire : "{1}".</p>
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	-

## 98. PR Règle 135 : la date de l'événement ne peut pas être inférieure à la date d'emménagement

PRNR	135
Nom	La date de l'événement ne doit pas être inférieure à la date d'emménagement

Description	<p>Les événements professionnels concernant des personnes ne peuvent être traités que si la personne est domiciliée dans la commune à la date de l'événement.</p> <p>Il arrive qu'après un emménagement, des événements professionnels qui ont eu lieu avant l'emménagement soient annoncés. Cette règle vise à éviter que des annonces d'événements professionnels soient traitées avec une date d'événement à laquelle la personne n'était pas encore domiciliée dans la commune.</p> <p>La règle doit être activée pour tous les événements fonctionnels, mais pas pour les événements de correction, la naissance, la base de données globale et la base de données 1 personne.</p>
Condition d'erreur	<p>Lire la date de l'événement dans le message.</p> <p>Lire la tranche horaire de la personne au moment de la date de l'événement :</p> <p>Si un intervalle de temps est trouvé : Lire la date d'emménagement à partir de cet intervalle de temps.</p> <p>Si aucune tranche horaire n'est trouvée : Lire la date d'arrivée dans la tranche horaire la plus ancienne de la personne.</p> <p>Si date d'événement &lt; Date d'emménagement :</p> <p> La règle génère une erreur.</p>
Message d'erreur	<p>La date d'événement de la déclaration ({0}) ne peut pas être antérieure à la date d'arrivée dans la commune. Date d'événement dans la déclaration : {1}, date d'arrivée : {2}</p>
Nécessité	Facultatif
Paramètres	-
Remarques	-

## 99. PR Règle 136 : le changement de statut de déclaration du séjour à l'établissement ne doit pas être déclaré avec une correction du statut de déclaration.

PRNR	136
Nom	Le changement de statut de déclaration du séjour à l'établissement ne doit pas être déclaré avec une correction du statut de déclaration.

Description	<p>Le changement de statut de déclaration du séjour à l'établissement ne doit pas être déclaré avec correction du statut de déclaration.</p> <p>Selon le guide de Gere pour les fabricants de logiciels, le changement de statut de séjour à celui d'établissement doit être annoncé avec l'événement Conversion du statut de déclaration. Les communes envoient parfois ce changement de rapport de déclaration en tant qu'événement Correction du rapport de déclaration au lieu des événements techniques prévus à cet effet (Transformation du rapport de déclaration en cas de changement de résidence en établissement).</p> <p>Ce contrôle de la déclaration a pour but d'éviter qu'un changement de situation de déclaration ne soit déclaré avec un événement Correction de la situation de déclaration.</p>
Conditions d'erreur	<p>Lire le rapport de déclaration à partir de la déclaration (correction du rapport de déclaration).</p> <p>Si rapport de déclaration= Établissement :</p> <p style="padding-left: 20px;">Lire l'extrait de temps de la personne au moment de la date d'arrivée à partir de la correction du rapport de déclaration :</p> <p style="padding-left: 40px;">Si un extrait de temps trouvé : Lire cet extrait de temps.</p> <p style="padding-left: 40px;">Si aucune chronologie n'est trouvée : Lire l'extrait de temps le plus ancien de la personne.</p> <p style="padding-left: 20px;">Si le rapport de déclaration se situe dans l'intervalle de temps= Séjour :</p> <p style="padding-left: 20px;">Si date d'arrivée dans la déclaration &gt; Date d'arrivée dans la tranche horaire :</p> <p> La règle génère une erreur.</p>
Message d'erreur	<p>Le changement de statut de déclaration de séjour à établissement ne peut pas être déclaré avec une déclaration de correction du statut de déclaration. L'événement correct à fournir est : Conversion du rapport d'annonce . Rapport de déclaration dans le registre des personnes : séjour à la date d'arrivée {0}, rapport de déclaration dans la déclaration : Etablissement à la date d'arrivée {1}.</p>
Nécessité	Facultatif
Paramètres	-
Remarques	-

## 100. PR Règle 137 : les messages dont les champs sont vides sont rejetés

PRNR	137
Nom	Les déclarations contenant des champs vides sont rejetées

<p><b>Description</b></p>	<p>Contrôle selon eCH-0020 : un élément optionnel ne doit pas être livré vide. Si l'information n'est pas connue, l'élément optionnel ne doit pas être transmis. Liste des champs vides : [{0}]</p> <p>Conformément à eCH-0020, le principe suivant doit impérativement être respecté : [OBLIGATOIRE] Un élément optionnel ne peut pas être livré vide. Si l'information n'est pas connue, l'élément optionnel ne doit pas être transmis. Exemple de validité pour une catégorie d'étrangers.</p> <p>Le guide SW fait également référence à ce principe : Si une information n'est pas connue pour un champ optionnel, l'élément ne devrait pas être fourni du tout.</p> <p>Les champs non optionnels (donc à fournir obligatoirement) ne doivent pas non plus être livrés vides, car l'information est obligatoirement demandée. Pour les champs à fournir obligatoirement, pour lesquels il est techniquement possible que la valeur ne soit pas connue, la norme eCH-0020 indique comment cela doit être fourni (p. ex. état civil 9 = inconnu).</p> <p>Pour de nombreux champs, le schéma eCH garantit déjà qu'un champ ne peut pas être vide à l'aide du type de données ou d'une longueur minimale. Pour certains champs, ce n'est cependant pas le cas, p. ex. l'adresse suivante est schématiquement valide :</p> <pre>&lt;eCH-0020:dwellingAddress&gt;   &lt;eCH-0011:address&gt;     &lt;eCH-0010:locality&gt;&lt;/eCH-0010:locality&gt;     &lt;eCH-0010:town&gt;&lt;/eCH-0010:town&gt;     &lt;eCH-0010:swissZipCode&gt;3400&lt;/eCH-0010:swissZipCode&gt;     &lt;eCH-0010:country&gt;CH&lt;/eCH-0010:country&gt;   &lt;/eCH-0011:address&gt;   &lt;eCH-0011:typeOfHousehold&gt;1&lt;/eCH-0011:typeOfHousehold&gt; &lt;/eCH-0020:dwellingAddress&gt;</pre> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Locality (zone) est facultatif dans le bloc address et devrait être omis s'il n'est pas connu. Le champ vide est cependant schéma-valide, car aucune longueur minimale n'est définie pour locality.</li> <li>• Town (nom de la ville) est obligatoire à l'intérieur du bloc address et ne peut pas être omis, sinon le fichier ne serait plus schéma-valide. Le champ vide est cependant schéma-valide, car aucune longueur minimale n'est définie pour town.</li> </ul> <p>Jusqu'à présent, Geres ne vérifie pas explicitement, lors du traitement des messages, si des champs vides sont présents dans un message.</p> <p>Si les champs vides font que le fichier n'est plus conforme au schéma (par exemple champ de longueur minimale ou format de date), la déclaration reçoit le statut d'erreur technique dans Geres, car elle n'est pas valide pour le schéma.</p> <p>Toutefois, si ce n'est pas le cas, comme dans l'exemple ci-dessus avec locality et town, les champs vides sont interprétés comme du texte vide ("") et enregistrés dans Geres. Cela peut entraîner des problèmes dans Geres ou dans les systèmes suivants.</p>
<p><b>Conditions d'erreur</b></p>	<p>Ne relève pas du domaine professionnel. Activé pour chaque événement.</p> <p>S'il y a au moins 1 attribut vide dans la déclaration :</p> <p>➔ La règle génère une erreur.</p>

Signalisation des erreurs	Les champs vides ne sont pas autorisés dans cette déclaration. Liste des champs vides : "{0}".
Exigence de la capacité	Facultatif
Paramètres	-
Remarques	-

## 101. PR Règle 138 : le changement de statut de déclaration d'établissement à séjour ne doit pas être déclaré avec un statut de déclaration correctif

PRNR	138
Nom	Le changement de statut de déclaration d'établissement à séjour ne doit pas être déclaré avec une correction du statut de déclaration.
Description	<p>Le passage de l'établissement au séjour doit s'accompagner d'un départ en tant qu'établi(e) et d'une arrivée en tant que résident(e).</p> <p>Selon le guide de Gere pour les producteurs de logiciels, un changement d'établissement en séjour doit être annoncé avec un événement de départ et un événement d'arrivée (en tant que résident). Les communes envoient parfois ces changements de statut en tant qu'événement Correction du statut d'annonce au lieu des événements techniques prévus à cet effet (départ établissement et arrivée séjour en cas de changement d'établissement en séjour).</p> <p>Ce contrôle de la déclaration a pour but d'éviter qu'un changement de situation de déclaration ne soit déclaré avec un événement Correction de la situation de déclaration.</p>
Conditions d'erreur	<p>Lire le rapport de déclaration à partir de la déclaration (correction du rapport de déclaration).</p> <p>Si rapport de déclaration= Séjour :</p> <p style="padding-left: 20px;">Lire l'extrait de temps de la personne au moment de la date d'arrivée à partir de la correction du rapport de déclaration :</p> <p style="padding-left: 40px;">Si un extrait de temps trouvé : Lire cet extrait de temps.</p> <p style="padding-left: 40px;">Si aucune chronologie n'est trouvée : Lire l'extrait de temps le plus ancien de la personne. Si le rapport de déclaration dans l'extrait de temps = établissement :</p> <p style="padding-left: 40px;">Si date d'arrivée dans la déclaration &gt; Date d'arrivée dans la tranche horaire :</p> <p> La règle génère une erreur.</p>

Message d'erreur	Le changement d'une relation de déclaration d'établissement à séjour ne peut pas être déclaré avec une déclaration de correction de relation de déclaration. Les événements corrects à fournir sont : Départ en tant qu'établi(e) et arrivée en tant que résident(e). Rapport d'annonce dans le registre des personnes : établissement à la date d'arrivée {0}, rapport d'annonce dans la déclaration : Séjour à la date d'arrivée {1}.
Nécessité	Facultatif
Paramètres	-
Remarques	-

## 102. PR Règle 139 : la date de décès corrigée doit être antérieure ou égale à la date de départ

PRNR	139
Nom	La date de décès corrigée doit être antérieure ou égale à la date de départ.
Description	La date de décès corrigée doit être antérieure ou égale à la date de départ.  Pour une personne qui a déménagé, il ne devrait pas être possible d'enregistrer un décès si la date du décès est postérieure au déménagement (il a en fait eu lieu dans une autre commune).
Condition d'erreur	Lire Personne sur toute la durée (base de données Geres).  Vérifier le dernier rapport d'enregistrement de la personne au sein de la commune (Geres Datenbank) valable jusqu'au 31.12.9999.  Si personne (base de données Geres) = déménagé Si date de décès (annonce d'événement) disponible et  Date de décès (annonce d'événement) > Date de départ de la personne (Geres Datenbank)   La règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	La date de décès corrigée doit être inférieure ou égale à la date de départ existante.
Nécessité	Facultatif
Paramètres	-
Remarques	-

## 102.1 Historique des modifications

Spécification	Jira	Déclaration de modification	Re- lease
<a href="#">VPLAT-453 - Nouvelle 'annonce règle d- le décès via lannonce de correction après le départ - GERES Bedag - Bedag Confluence</a>	<input checked="" type="radio"/> <a href="#">VPLAT-453 - Nouvelle règle d'annonce - Empêcher le décès via une annonce de correction après le départ (prix fixe) - commandé</a> <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">EN TRAVAIL</span>	Première mise en œuvre :  Empêcher qu'un décès après déménagement soit déclaré avec la correction de la date de décès	2504.0

## 103. PR Règle 71 : l'attribut cantonal "langue maternelle" ne doit pas être utilisé. être livrés

PRNR	71
Nom	L'attribut cantonal "langue maternelle" ne doit pas être fourni
Description	Cette règle vérifie que l'attribut cantonal "langue maternelle" (valable uniquement pour les personnes de langue maternelle) est utilisé. (par exemple, certains événements dans le canton de FR) sont pas livrés.
Conditions d'erreur	Attribut cantonal langue maternelle (déclaration d'événement)≠ vide  La règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	L'attribut cantonal "langue maternelle" ne doit pas être fourni.
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	Canton de Fribourg uniquement

## 104. PR Règle 72 : la langue maternelle doit être une langue valide

PRNR	72
Nom	la langue maternelle doit être une langue valide
Description	Cette règle vérifie qu'un code de langue à 2 caractères conforme à la norme ISO-639-1 est fourni dans la caractéristique cantonale "langue maternelle".

Conditions d'erreur	Attribut cantonal Langue maternelle, isocode à 2 caractères (déclaration d'événement)≠ Un- de la table LanguageGlossary  ▶ La règle génère une erreur.
Rapport d'erreur	La langue maternelle doit être une langue valide. Code de la langue : {0}.
Nécessité	<b>Obligatoire</b>
Paramètres	-
Remarques	Canton de Fribourg uniquement

### 105. PR Règle 130 : les attributs cantonaux "propriétaire de la voiture" et "permis de conduire en cours de validité" doivent être fournis.

PRNR	130
Nom	Les attributs cantonaux "Propriétaire de la voiture" et "Possède le permis de conduire" doivent être utilisés. être livrés
Description	Les attributs cantonaux "Propriétaire de la voiture" et "Possède le permis de conduire" doivent être utilisés. être livrés.
Conditions d'erreur	Attribut cantonal "Propriétaire de la voiture" (déclaration d'événement)= vide ou non fourni ou Attribut cantonal " Possède un permis de conduire " (déclaration d'événement)= vide ou non fourni  ▶ La règle génère une erreur.
Message d'erreur	Les attributs cantonaux "Propriétaire de voiture" et "Possède un permis de conduire" doivent être fournis.
Nécessité	<b>Facultatif</b>
Paramètres	-
Remarques	Canton de Fribourg uniquement